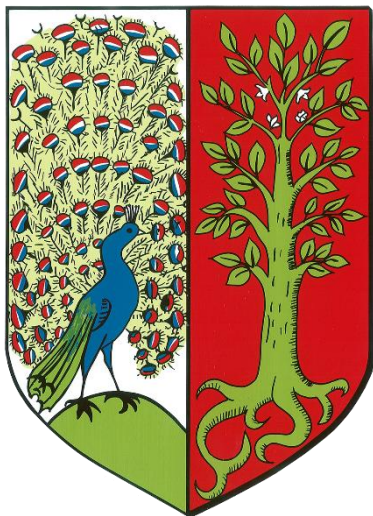




commune de Faoug

Rapport de gestion 2025



Poinçot Laetitia

Studer Markus

Dessonnaz Pierre Alain

Lavanchy Théodore

Theux Johann

Etabli le 19 mai 2026

Table des matières

<i>Préambule</i>	5
<i>Conseil communal et Municipalité</i>	7
Séances et préavis	7
Implication des commissions « spéciales » du Conseil communal	8
Commission de l'eau potable	8
Commission PECC	8
Commission PACom et Urbanisme	8
Commission ad 'hoc pour la transformation du bâtiment RF 45	8
Commission temporaire pour l'évaluation des possibilités concernant l'avenir de l'organisation "politique" de la commune de Faoug	8
Composition, dicastères et délégations	9
Séances	10
Pétitions	10
Commission de recours pour la perception des contributions communales	10
Utilisation des autorisations générales	10
... de procéder à des aliénations d'immeubles.....	10
...de plaider.....	10
Dépenses extrabudgétaires	10
<i>Synthèse par municipal et dicastères</i>	16
<i>THEUX Johann</i>	16
Personnel communal	16
Règlement du personnel communal.....	16
Structure du personnel	16
Arrivées et départ au sein du personnel communal	16
Organigramme du personnel communal au 31 décembre 2025	17
Administration.....	18
Services techniques	18
Composition du groupe d'entretien intérieur et extérieur	18
Remplacement à l'heure et renfort ponctuel du service intérieur et extérieur	18
Assistant de sécurité public.....	18
Impact des mesures prises concernant la Municipalité	19
Administration générale	19
Nouveau site internet communal	19
Urbanisme/aménagement du territoire	21
Zone réservée.....	21
Révision du PACom	21
Plan Directeur Intercommunal des Rives Vaudoises du Lac de Morat (PDI Rives)	22
Plan Directeur Régional Broye-Vully	23
Révision du Plan Directeur Cantonal (PDCn 2050).....	24
Projet Schiffenen-Morat (ScheM) du Groupe-e	25
Rencontres avec le Syndic	25

Projet de rénovation « RF 45 »	26
Appel d’offres, évaluation par le Jury et adjudication du mandat	26
Projet de l’ouvrage - Concept	27
Projet de l’ouvrage - Coûts	27
Projet de l’ouvrage – Visualisation	28
Finances	29
Résultat 2025	29
Amortissements extraordinaires 2025 :	29
Analyse des comptes	30
Marge d’autofinancement communale	30
Conclusion	31
POINÇOT Laetitia	32
Plan Energie et Climat Communal (PECC)	32
Programme 2025- 2026	32
Quand le PECC rassemble la population	33
Place de la Gare – Démarche participative, verger communal et Petite Épicerie	34
Fonds pour l’Energie et le Développement Durable (FEED)	35
Directive location verres réutilisables et charte de durabilité pour manifestations	36
Planification énergétique communale	36
Planification énergétique territoriale (PET) : Faoug s’engage pour son avenir énergétique	37
Un état des lieux clair	37
Mobilité douce et transports publics	40
Etude de marchabilité (balade diagnostic)	40
Navigation	42
Gestion des déchets et du recyclage	42
Suivi des actions et optimisation du dispositif communal	42
Délégations	43
Déléguée au Conseil intercommunal de l'ARPEJE	43
Déléguée au Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux de Payerne (CCSPA)	43
Déléguée à l’ARAS Broye-Vully	43
Déléguée au SDIS	43
LAVANCHY Théodore	44
Police des constructions	44
Bureau technique communal (BT)	44
Composition	44
Tâches	44
Fonctionnement	45
Plateforme PermiZ	45
Conclusion	45
Oppositions	45
Recours	45
Bâtiments	46
La Faoug’rmilière	46
Le Bloc locatif communal	46
Collège – Place de jeux et préau	47
Eau potable	47

Eaux usées.....	48
STEP inter-régionale.....	48
Domaine.....	48
Voirie.....	49
STUDER Markus.....	50
Arpeje.....	50
Fonctionnement institutionnel et évolution des prestations.....	50
Chiffres et tableaux clés.....	50
Aras Broye-Vully.....	52
Activités du Comité de Direction (CoDir).....	52
CCLT.....	53
La vie du village animée grâce à l’engagement de la CCLT.....	53
Paroisses.....	53
Absmad.....	53
Assemblée générale et approbation des comptes.....	53
Forems.....	54
Restructuration et redressement financier de Forems.....	54
Graphique pour illustrer la situation financière 2025.....	54
RSNB (Réseau Santé Nord Broye).....	55
Divers.....	55
Social.....	55
Population.....	56
Evolution de la population en résidence principale de Faoug depuis 1950 :.....	56
Structure de la population par tranche d’âge.....	56
DESSONNAZ Pierre Alain.....	57
Éclairage public.....	57
Routes.....	57
Recettes 2025.....	58
Répartition temporelle 2025 des horodateurs :.....	58
Déchetterie.....	58
Statistiques des déchets récoltés.....	58
Port communal.....	59
Bilan de la législature 2021/2026.....	60
Un contexte local, cantonal et global toujours plus complexe.....	60
Une action municipale intense et maîtrisée dans un contexte de changements.....	62
Une augmentation nécessaire du personnel communal.....	63
Une stratégie d’investissement mise en place comme boussole dans la prise de décision.....	64
Des projets structurants au cœur de l’action municipale.....	65
La législature 2021-2026 en quelques chiffres.....	67
Conclusion et perspectives.....	67

Préambule

L'année 2025 a été marquée par la démission de M. Adrian Kuendig de la Municipalité, suivie de l'élection de M. Pierre Alain Dessonnaz au sein de l'exécutif communal.

Élu le 1er juillet 2025, M. Pierre Alain Dessonnaz est entré en fonction le 7 juillet, à l'issue de son assermentation. Durant la période transitoire, M. Théo Lavanchy a assuré l'intérim consécutif au départ de M. Adrian Kuendig et a procédé à la transmission des informations nécessaires, permettant ainsi une reprise des dossiers dans de bonnes conditions. Il convient de relever que la Municipalité a fonctionné à quatre membres durant un peu plus de trois mois.

L'année s'est, une nouvelle fois, caractérisée par une charge de travail soutenue pour les membres de la Municipalité, en raison de l'investissement temporel important requis par de nombreux dossiers. Par ordre décroissant du volume d'heures consacrées, les thématiques suivantes ont été particulièrement mobilisatrices :

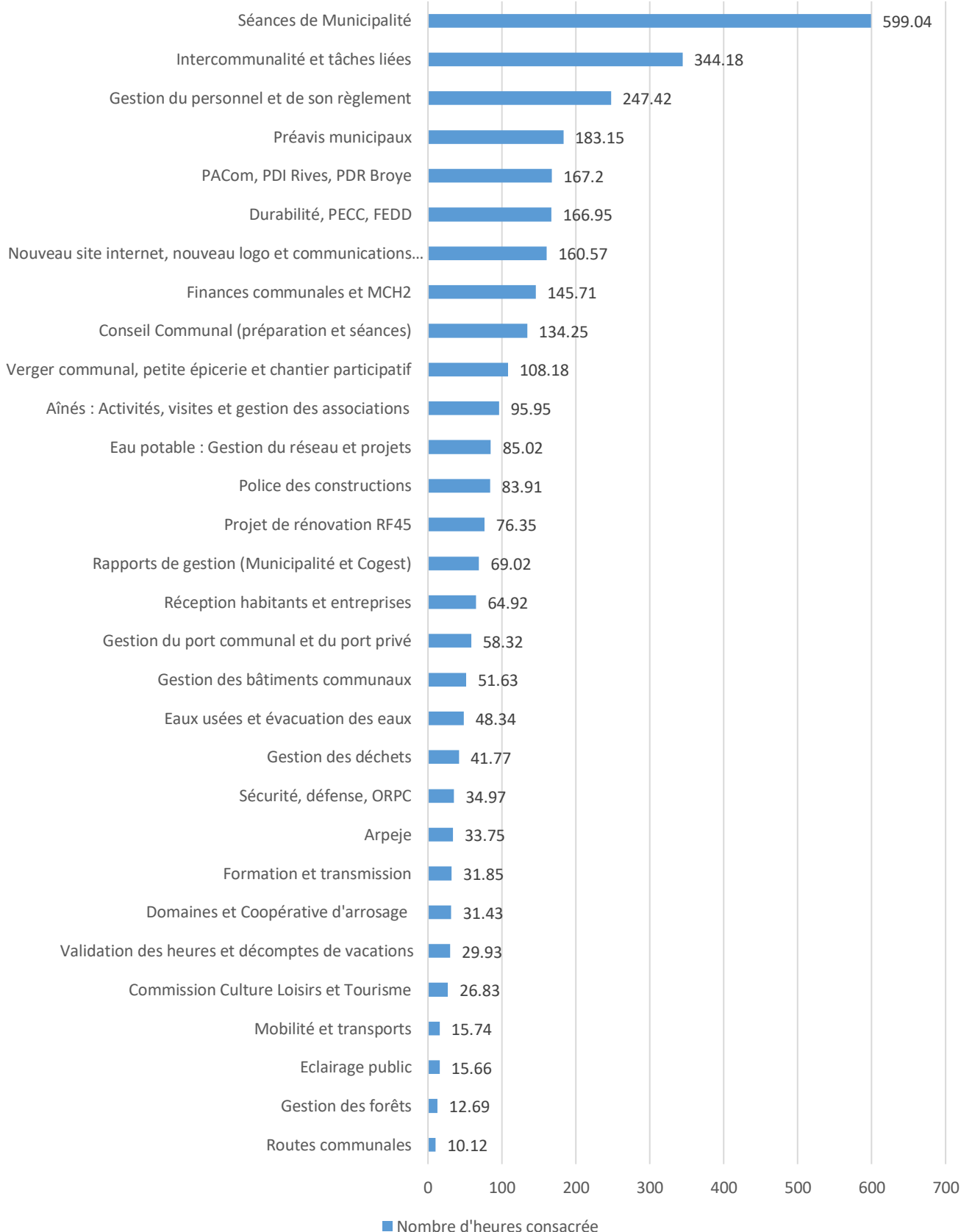
- **Aménagement du territoire** : poursuite du PACom avec une mise à l'enquête complémentaire, organisation de séances de conciliation avec les opposants et pesée complète des intérêts en vue des décisions à venir. La Municipalité a également participé aux ateliers du Plan directeur cantonal, contribué à la finalisation du plan directeur de la COREB et accompagné l'avancement du Plan directeur des rives vaudoises du lac de Morat, soumis au Canton de Vaud pour relecture ;
- **Durabilité** : activité transversale à l'ensemble des domaines, avec un accent particulier sur la finalisation des actions du Plan énergie et climat communal (PECC) ainsi que sur l'élaboration d'un règlement relatif au Fonds pour l'énergie et le développement durable (FEDD) ;
- **Informatique et communication** : migration majeure du système informatique communal, impliquant fortement le personnel administratif, accompagnée de la mise en place d'une nouvelle identité visuelle, d'un site internet communal renouvelé et de diverses communications à la population ;
- **Finances** : préparation de la transition vers le modèle comptable MCH2 et gestion des finances communales ;
- **Projets locaux et participatifs** : mise en œuvre de la petite épicerie, développement du verger communal et organisation de l'atelier participatif OLGA relatif à la place de la gare et au verger ;
- **Eau potable** : suivi des enjeux liés à l'approvisionnement, à la distribution et à la qualité de l'eau potable (ABV, PDDE) ;
- **Police des constructions** : traitement des dossiers de rénovations et d'améliorations énergétiques ;
- **Patrimoine bâti** : conduite du projet de rénovation du rural sis sur la parcelle RF45, incluant la sélection d'un mandataire à l'issue d'un appel d'offres ainsi que les différentes phases de développement du projet ;
- **Assainissement** : gestion de l'évacuation des eaux usées, comprenant notamment une étude de projet pour le secteur des rives du lac, la rénovation du chemin de la Revougne et l'élaboration d'un nouveau règlement.

Cette liste, non exhaustive, met en évidence plusieurs dossiers significatifs, pour la plupart distincts des activités de gestion courante, qui ont occupé la Municipalité durant l'exercice écoulé.

Au total, les membres de la Municipalité ont consacré environ 3'200 heures à leurs fonctions en 2025 ce qui équivaut à 1.64 équivalent temps plein (1'950 heures travaillées par an).



Répartition du temps consacré en 2025 par la Municipalité par domaines et en heures pour les activités dépassant 10h



Conseil communal et Municipalité

Séances et préavis

Le Conseil communal s'est réuni à six reprises au cours de l'année, lors desquelles 21 préavis municipaux ont été présentés, dont un a été retiré :

Date des séances du Conseil	Numéro	Intitulé	Montant	Décision
18.03.2025	01-2025	Crédit de projet RF45	80'750	Accepté partiellement
18.03.2025	02-2025	Règlement communal sur le patrimoine arboré	-	Accepté
18.03.2025	03-2025	Crédit complémentaire au préavis 09-2024 (Atelier Olga et verger communal)	22'600	Accepté
18.03.2025	04-2025	Crédit d'étude EU Rives	72'000	Accepté
06.05.2025	05-2025	Règlement d'alimentation du FEDD	-	Accepté
06.05.2025	06-2025	Rénovation de la place de jeux du collège et amélioration du préau de l'école	95'500	Accepté partiellement
06.05.2025	07-2025	Achat d'un véhicule de voirie et d'un automate de recharge des cartes de déchetterie	80'000	Accepté
06.05.2025	08-2025	Constitution des organes législatifs et exécutifs de la commune de Faoug pour la législature 2026-2031	-	Accepté
06.05.2025	09-2025	Rénovation des routes forestières du Bois de Rosset	52'500	Accepté
17.06.2025	10-2025	Comptes 2024	-	Accepté
17.06.2025	11-2025	Règlement du personnel communal	-	Accepté
17.06.2025	12-2025	Création d'un poste supplémentaire de Responsable des services techniques	19'575	Accepté
17.10.2025	13-2025	Préavis retiré avant soumission au Conseil communal	-	Retiré par la Municipalité
17.10.2025	14-2025	Rémunération de la Municipalité	-	Accepté
17.10.2025	15-2025	Arrêté d'imposition 2026	-	Accepté
11.11.2025	16-2025	Règlement d'alimentation du FEDD (adaptations mineures exigées par le canton de Vaud)	-	Accepté
11.11.2025	17-2025	Création de passages piétons à la Route d'Avenches et à la Route de Morat et amélioration de la signalétique routière	96'369	Accepté
11.11.2025	18-2025	Règlement du port communal et des places à terre	-	Accepté
09.12.2025	19-2025	Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées	-	Accepté
09.12.2025	20-2025	Mise en conformité du stand de tir – Raccordement à l'égout et gestion des eaux pluviales	20'100	Accepté
09.12.2025	21-2025	Budget 2026 selon Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération (MCH2)	-	Accepté

Implication des commissions « spéciales » du Conseil communal

Commission de l'eau potable

La commission a été consultée à une reprise en 2025, notamment pour la présentation de l'avancement des plans du projet ainsi que pour la validation du tracé définitif.

Commission PECC

La commission s'est réunie quatre fois en 2025. Elle a organisé sept événements (CF voir programme 25-26), qui ont à chaque fois réuni entre dix et vingt personnes.

Commission PACom et Urbanisme

La préparation de la seconde mise à l'enquête du PACom, la réception et l'examen des oppositions, ainsi que les réflexions relatives au projet déposé, ont donné lieu à de nombreux échanges constructifs avec la commission PACom et Urbanisme.

Dans ce cadre, la commission a été invitée à participer, en 2025, à deux séances approfondies sous forme de réunions/ateliers, consacrées à la préparation de la mise à l'enquête complémentaire, à l'analyse des oppositions déposées et à la définition de la suite de la procédure du PACom.

Par ailleurs, de nombreux échanges complémentaires, principalement par voie électronique, ont été menés tout au long de l'année afin de garantir une information continue de la commission et de recueillir ses avis sur l'évolution du dossier.

Enfin, la commission a participé à plusieurs séances de présentation de préavis par la Municipalité et a établi des rapports à l'attention du Conseil communal pour huit préavis en 2025.

Commission ad hoc pour la transformation du bâtiment RF 45

Une membre de la commission, Mme Delphine Galliard, a siégé au sein du jury dans le cadre de l'appel d'offres relatif au projet RF45.

La commission a par ailleurs été consultée dans le cadre du préavis n° 01-2025 relatif au crédit de projet RF45. Depuis lors, elle a été régulièrement informée de l'évolution du projet conduit par le mandataire.

Commission temporaire pour l'évaluation des possibilités concernant l'avenir de l'organisation "politique" de la commune de Faoug

La commission a été consultée à cinq reprises en 2025, en lien avec la composition des autorités pour la législature 2026–2031 ainsi qu'avec l'élaboration d'une stratégie de recherche de candidates et candidats en vue des élections générales de 2026.

À cet effet, les membres de la commission ont réalisé un sondage auprès de la Municipalité et du Conseil communal, puis organisé un événement public sur la place de la gare.

Les membres de la commission se sont pleinement investis dans ces démarches. La Municipalité les remercie pour leur engagement et leur implication.

Municipalité

Composition, dicastères et délégations

Nom	Dicastère	Délégation
THEUX Johann Syndic	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de l'administration générale Responsable du personnel communal Responsable des finances communales Responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Responsable des relations publiques Organisation de la Municipalité et présidence des séances de Municipalité Responsable de la gestion de crise Tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> COREB ARBV PDI Rives Entente des Savoies
LAVANCHY Théo Vice-Syndic	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de la police des constructions Responsable des bâtiments et propriétés communales Responsable de l'inspection des normes SUVA Responsable du service d'entretien Responsable des parcs, des chemins, routes et chemins AF, des domaines et des drainages Responsable de la distribution d'eau potable Responsable de l'épuration et de la STEP inter-régionale 	<ul style="list-style-type: none"> EBBV, membre Cofin CAFE
POINÇOT Laetitia Municipale	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de la durabilité, de la gestion des déchets et du recyclage et du PECC Responsable des transports publics et de la mobilité douce Responsable de l'abri PC 	<ul style="list-style-type: none"> Arpeje (CI) ARAS Broye-Vully Déchets carnés CCSPA
STUDER Markus Municipal	<ul style="list-style-type: none"> Membre du CODIR de l'ARPEJE Membre du CODIR de l'ARAS BROYE-VULLY Membre du CODIR de FOREMS Responsable des écoles Responsable des mesures sociales et des mesures d'hygiène Responsable informatique Responsable des paroisses Membre de la CCLT 	<ul style="list-style-type: none"> Forems Arpeje ARAS Broye-Vully Absmad Jeunesse Aînés Intégration CCLT
Dès le 07.07 DESSONNAZ Pierre Alain Jusqu'au 31.03 KUENDIG Adrian Municipal	<ul style="list-style-type: none"> Responsable des affaires militaires Responsable du SDIS (Service Défense Incendie et Secours) Responsable de l'ORPC (Protection Civile Intercommunale) Responsable du port communal et des installations de la plage Responsable de la police et des parkings Responsable de la police du commerce Responsable de l'éclairage public Responsable des forêts, des chemins forestiers et du refuge 	<ul style="list-style-type: none"> SDIS ORPCi GFBV

Séances

- 44 séances ordinaires ;
- 6 séances du Conseil communal ;
- 2 séances spéciales consacrées au PACom ;
- 1 participation à la Journée des communes de l'UCV.

Pétitions

Aucune pétition n'a été déposée au cours de l'année 2025.

Commission de recours pour la perception des contributions communales

La commission n'a pas été sollicitée au cours de l'année 2025.

Utilisation des autorisations générales

... de procéder à des aliénations d'immeubles...

Aucune vente de parcelle n'a été réalisée en 2025.

...de plaider...

Aucune nécessité d'assister ou de participer à une séance du Tribunal en 2025.

Dépenses extrabudgétaires

101 – Conseil Communal

101.300 Jetons de présence

Le travail des commissions et des membres du Conseil Communal a été très conséquent sur la période allant du mois de juillet 2024 au mois de juin 2025 :

- 7 Conseils Communaux
- 22 préavis soumis par la Municipalité
- Des commissions avec une activité extraordinaire
 - PaCom
 - RF 45
 - Avenir politique

102 – Municipalité

102.306 Indemnités et remboursement de frais

Frais de déplacements des élus en hausse liés à l'augmentation du nombre de séances externes.

111 - Administration

111.301 Traitement du personnel

111.303	Assurances sociales AVS, AI, AC, AF
111.304	Caisse de pension
111.305	Assurances accidents et maladie
Dépassement du budget en lien avec les deux engagements à la bourse communale :	
<ul style="list-style-type: none"> • le remplacement de Mme Karla Paul par Mme Marcia Sagredo (1 mois de double-emploi) • l'engagement de Mme Murielle Cudré-Mauroux en remplacement de Mme Sagredo (1 mois de double emploi) 	
Le salaire de Mme Sagredo puis de Mme Cudré-Mauroux étant supérieurs à celui mis au budget correspondant au salaire de Mme Paul.	
111.306	Indemnités et remboursement de frais
Frais de déplacements (justifiés et conformes) en hausse, notamment en lien avec les formations suivies et le dépôt des courriers ainsi que des publications communales à la poste.	
111.309	Autres charges du personnel
Formations du personnel administratif (Canton de Vaud, UCV et autres) Fontaine à eau BRITA (répartie entre l'administration et la Municipalité)	
Dépenses exceptionnelles non prévues concernant	
<ul style="list-style-type: none"> • la formation de Mme Marcia Sagredo • la participation à la formation de spécialiste en office de la population de notre préposé (avec convention de formation signée) 	
111.310	Part. émolument (CI, permis)
Frais d'émission des cartes d'identité, du contrôle des habitants et de la gestion des permis pour les étrangers. Somme refacturée via le compte 111.431.	
110.310.1	Imprimés et fournitures de bureau / Administration
Sous-estimation partielle du volume d'impression et des coûts liés. En 2024, les coûts d'impression se retrouvaient dans le compte 111.315.	
110.310.2	Annonces, journaux, abonnement / Administration
Dépenses extraordinaires :	
Annonces publiées pour le poste de boursier communal (2x) et le poste de responsable des services techniques dans la Broye (3x) et la Liberté (1x).	
111.315	Entretien mobilier, machines, informatique
Frais exceptionnels (ou nouveaux) :	
<ul style="list-style-type: none"> • Coûts liés à la double infrastructure pour le nouveau logiciel de gestion communal et la solution historique (environ CHF 9'500) • Remplacement de l'affranchisseuse devenue caduque (environ CHF 1'500) 	
Frais courants :	
<ul style="list-style-type: none"> • Licences OFISA pour logiciels de gestion communale pour CHF 15'687.95 • Abonnement au logiciel de gestion des timbrages et vacances pour CHF 1'867.95 	
Le solde représentant les coûts de licences (logiciels antivirus et Microsoft) et les coûts de maintenances (certificats SSL).	

111.318 Honoraires et prestations de services

Assurances diverses (RC, Choses, Protection juridique, ECA)

Frais d'affranchissement et de livraison des tout-ménages

Frais d'assistance juridique

Frais de téléphone (abonnements)

Frais de réseau informatique (abonnement)

Frais de support OFISA pour la solution de gestion BDI

Frais exceptionnel :

- Logo de la commune pour CHF 640
- Frais liés à l'élection complémentaire (4 tours) pour CHF 2'020

111.318.1 Honor. projet pour la transition écologique et énergétique

Accompagnement PECC par Maria Wägli pour CHF 9'180

Planification énergétique communale par Maria Wägli pour CHF 3'178

Le total prévu initialement pour les mandats d'accompagnement du PECC et planification énergétique communale est respecté. Cependant la facturation n'est pas linéaire ce qui explique le dépassement budgétaire.

111.351 Part. à des charges cantonales

Direction de la mobilité et des routes, participation au déficit des lignes du trafic régional selon décompte cantonal reçu.

111.352.1 PDI Rives du lac de Morat

Mandat intercommunal en faveur de la société Team+ pour la rédaction d'un Plan Directeur Intercommunal des Rives piloté par la commune de Vully-les-Lacs avec refacturation partielle aux communes d'Avenches et de Faoug.

Le point n'avait pas été identifié au budget 2025. Deux études complémentaires ont dû être réalisées, concernant la mobilité et l'environnement.

210/220 - Finances

210.318 Honoraires et prestations de service

Frais cantonaux du bouclage de l'administration cantonale des impôts (ACI)

310 - Terrain

310.318.1 Honoraires étude arrosage

La commune a financé une étude de raccordement du CAFE (Collectif d'Arrosage de Faoug et Environs) au projet Schiffenen – Morat du Groupe-e.

Cette étude est subventionnée et la dépense n'engendra aucun surcoût pour la commune.

350 – Stand de tir

350.314 Entretien du bâtiment

Une étude a été réalisée en vue du raccordement du stand de tir aux eaux usées.

351 – Immeuble locatif

351.301 Traitement du concierge / Immeuble locatif

351.303 Assurances sociales AVS, AI, AC, AF / Immeuble locatif

351.305 Assurances accidents et maladie / Immeuble locatif

Le dépassement budgétaire est dû au paiement des heures supplémentaires réalisées concernant le traitement.

Les charges sociales ont été surévaluées en lien avec l'âge de notre concierge et de ses choix personnels concernant l'AVS.

351.311 Achats mobilier, machines / Immeuble locatif

351.314 Entretien du bâtiment

En raison d'une panne, les plaques de cuisson et le four d'un appartement ont dû être remplacés pour CHF 1'830

En raison du décès d'un locataire et pour rafraîchir un appartement avant de pouvoir le remettre en location, la Municipalité a ordonné des travaux de peinture et pris la décision de rénover la cuisine et changer les appareils liés pour un montant total d'environ CHF 22'100.

Le solde des dépenses, soit environ CHF 4'950, concernant des travaux courants d'entretien du bâtiment.

351.318 Honoraires et prestations de services / Immeuble locatif

Le dépassement budgétaire est imputable à l'annonce de location publiée dans la presse pour trouver un locataire à la suite du décès d'un locataire.

353 - Collège

353.312 Electricité, chauffage, eau / Collège

Le dépassement est en lien avec deux interventions :

- Curage et contrôle des évacuation d'eaux pluviales pour CHF 2'636.60
- Intervention concernant les installations de chauffage pour CHF 1'304.45

ainsi qu'à une légère hausse de la consommation électrique.

353.314.4 Entretien salle du carnotzet / Collège

Le dépassement est lié à l'extension du Wifi Communal au sein du Carnotzet.

353.318 Honoraires et prestations de services / Collège

Le dépassement est lié à un dépannage concernant l'horloge de la porte d'entrée du collège pour CHF 205.40 et une intervention sur les lumières et le réglage des détecteurs de présence pour CHF 731.10.

Les autres frais sont les assurances du bâtiment et les frais de nettoyage annuels des vitres (externalisé).

359 – Ferme rte Henri-Druey (parcelle 45)**359.318 Honoraires et prestations de services / Ferme rte Henri-Druey (parcelle 45)**

Les primes d'assurances (ECA et Vaudoise Assurances) n'avait pas été portée au budget.

430 – Routes, voirie**430.301 Traitement du personnel****.303/304/305 Assurances sociales / Caisse de pension / Assurances accidents et maladie**

Le budget avait été surestimé car il ne tenait pas compte de la bonne clé de répartition, le montant est en adéquation avec les comptes 2024.

430.314 Entretien des routes / Routes, voirie

Les principales charges du compte sont :

- Le traitement des fissures sur le trottoir le long de la route de Morat en direction de Greng pour CHF 9'945
- Le service de déneigement hivernal par le canton et un prestataire externe en renfort pour CHF 6'777
- La taille annuelle des arbres pour CHF 4'432
- La pose de deux puits perdus aux Vouats 1 et 25 pour un montant de CHF 3'761 (non prévu au budget)
- Les réparations ponctuelles de routes et chemin (réparation de fissures, nids de poule, bornes réfléchissantes, etc...)
- Le fauchage des talus

431 – Parkings et parcomètres**431.318 Honoraires et prestations de services / Parkings et parcomètres**

Les frais liés à l'utilisation de la solution Digitalparking, y compris les frais de transactions, sont en hausse.

460 – Réseaux d'égouts, d'épuration (rubrique devant être équilibrée)**460.314 Entretien des canalisations et des collecteurs / Réseaux d'égouts, d'épuration**

Frais exceptionnels :

- Rénovation d'une chambre des eaux usées vers le Chandon pour CHF 4'268
- Vidange de la station de pompage pour CHF 6'050
- Mise à jour de la solution de surveillance Telecom (SMS) pour CHF 2'480

460.318 Honoraires et prestations de services / Réseaux d'égouts, d'épuration

Frais exceptionnels :

- Relecture du nouveau règlement d'évacuation et traitement des eaux usées par un prestataire externe pour CHF 994

470 – Port communal

470.314 Entretien du port et des environs / Port communal

Frais exceptionnels :

- Etanchéité du cabanon de la plage refaite à la suite de fuites constatées pour CHF 3'050
- Remplacement de l'installation de signalisation du débarcadère pour CHF 6'410

810 – Service des eaux (rubrique devant être équilibrée)

810.314 Entretien du réseau

810.318 Honoraires et prestations de services

Frais exceptionnels :

- Déviation des conduite et extensions du réseau pour la construction d'une ferme pour CHF 8'394 (subvention ECA dans le compte 810.436)
- Servitude de passage pour une conduite d'eau potable alimentant la partie est du cimetière pour CHF 2'000
- Remplacement de différentes vannes à la Route de Villarepos pour CHF 3'580
- Dégâts d'eau à la Route de Salavaux pour CHF 3'147.85 (refacturés)

Le solde correspond aux services de notre fontainier et autres prestataires entretenant le réseau ou effectuant les tests de la qualité de l'eau ainsi qu'aux primes d'assurances des infrastructures.

Synthèse par municipal et dicastères

THEUX Johann

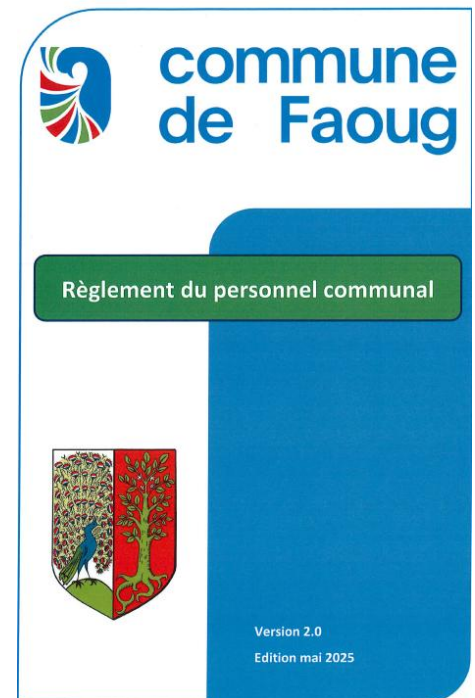
Personnel communal

Règlement du personnel communal

Le règlement du personnel a été revu courant 2025 par la Municipalité avec les objectifs suivants :

1. Être en **conformité** du point de vue **légal**
2. Mettre en place d'**une grille salariale détaillée** avec :
 - a. Une **classification** des postes ;
 - b. Un **système d'évolution par palier** des salaires en lien avec les entretiens d'évaluation annuels (annuité non automatique) ;
3. Proposer des **conditions d'engagement attractives** afin d'être concurrentiel sur le marché du travail régional.
4. Proposer un règlement rédigé en **langage épïcène**.

Ce règlement a été approuvé par le Conseil communal en juin 2025 puis par la cheffe du département de l'enseignement et de la formation professionnelle. Il entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.



Structure du personnel

A partir du constat que la **Municipalité consacrait énormément de temps dans des activités opérationnelles**, une revue de l'organisation a été étudiée afin de décharger la Municipalité.

Cette réflexion, durant laquelle les modèles appliqués par des communes de taille similaire, a permis d'identifier une mesure à prendre : **créer un poste de responsable des services techniques** afin que la Municipalité puisse être moins impliquée dans les dossiers de terrain concernant la police des constructions, la gestion des réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux usées, la gestion des entretiens intérieur et extérieur et la gestion des bâtiments communaux.

Un préavis, impliquant la création de ce poste à 60% ainsi que des **travaux de menue importance** au sein du bâtiment de l'administration communale a été soumis au Conseil communal qui a approuvé les propositions de la Municipalité.

Arrivées et départ au sein du personnel communal

Mme Karla Milena Paul, boursière communale à 60 %, a quitté ses fonctions le 30 avril 2025. Elle a été remplacée par Mme Marcia Sagredo, également boursière communale à 60 %, qui a mis fin à son engagement le 31 décembre 2025 afin de saisir une opportunité professionnelle à plein temps sur la Côte. La Municipalité tient à remercier Mme Paul et Mme Sagredo pour leur contribution et le travail accompli au service de la Commune.

Administration



- **Laury Brünisholz** officie en tant que secrétaire municipale, avec pour missions la supervision de l'exécution des décisions municipales, la gestion de la police des constructions et la coordination des différents projets. Elle assume également la responsabilité administrative du personnel communal. Taux d'activité : 90 %.



- **Léo Spahr** est secrétaire municipal adjoint et préposé au contrôle des habitants. À ce titre, il constitue un interlocuteur privilégié pour la population, assurant l'accueil et l'accompagnement des administré.e.s, notamment lors des arrivées et départs, ainsi que le bon fonctionnement du guichet. Taux d'activité : 80 %.



- **Murielle Cudré-Mauroux** est boursière communale et responsable de la tenue de la comptabilité ainsi que du suivi des différents flux financiers, incluant la gestion des assurances sociales des employé.e.s. Taux d'activité : 60 %.

Services techniques

Ce service, nouvellement créé en 2025, a pour objectifs de soutenir la Municipalité et d'assurer une cohérence globale dans le suivi des dossiers

La responsable du service sera **Marie-Hélène Andreae**, qui exercera ses fonctions à 60 % à partir du 1er janvier 2026.



Composition du groupe d'entretien intérieur et extérieur



- **Dany Piller** (responsable). Taux d'activité : 100 %.
- **Thierry Feneyrolles** (responsable adjoint). Taux d'activité : 100 %.
- **Lurdes Almeida**, concierge pour l'école, la Faoug'rmilière, le carnotzet et l'Administration communale. Taux d'activité : 40 %.
- **Chantal Monney**, concierge pour le bloc communal, l'église et l'abri PC. Taux d'activité : 10 %.

Remplacement à l'heure et renfort ponctuel du service intérieur et extérieur

- **Claude Ayer**, remplaçant à la déchetterie et assistant concierge. Taux d'activité : Variable.

Assistant de sécurité public

- **Gérard Andrey**, Taux d'activité : Variable selon la période de l'année.



Impact des mesures prises concernant la Municipalité

À la suite de la création et au pourvoi du poste de responsable des services techniques, la Municipalité a analysé les effets attendus de cette mesure. Cette analyse a montré que, dès 2026, l'exécutif pourra concentrer son action sur le pilotage stratégique et financier de la commune, un domaine plus facilement planifiable en termes de temps.

En conséquence, la Municipalité a proposé au Conseil communal un nouveau modèle de rémunération pour l'exécutif, basé sur un taux d'activité fixe cumulé de 97 %. Ce modèle, plus stable et favorable à l'attractivité des candidatures au sein de la Municipalité, prévoit une rémunération fixe, complétée, pour les projets ou tâches extraordinaires, par des vacances horaires plafonnées conformément au budget.

Cette proposition, soumise par voie de préavis, a été approuvée par le Conseil communal et entrera en vigueur le 1er janvier 2026.

Administration générale

Projets informatiques

En 2025, plusieurs projets ont été menés afin de renforcer la digitalisation de la commune de Faoug et de mettre à disposition des outils pratiques pour la gestion et la communication. Parmi les initiatives principales :

- Généralisation de l'utilisation d'une solution de partage de documents conforme aux normes de stockage, permettant au personnel et à la Municipalité de collaborer efficacement sur les documents ;
- Conduite et exécution des tâches liées à la migration de la solution de gestion communale pour le Greffe et la Bourse communale, migration qui sera effective au 1er janvier 2026 ;
- Pilotage et finalisation de la migration du site internet communal, dont les détails sont présentés dans la rubrique suivante.

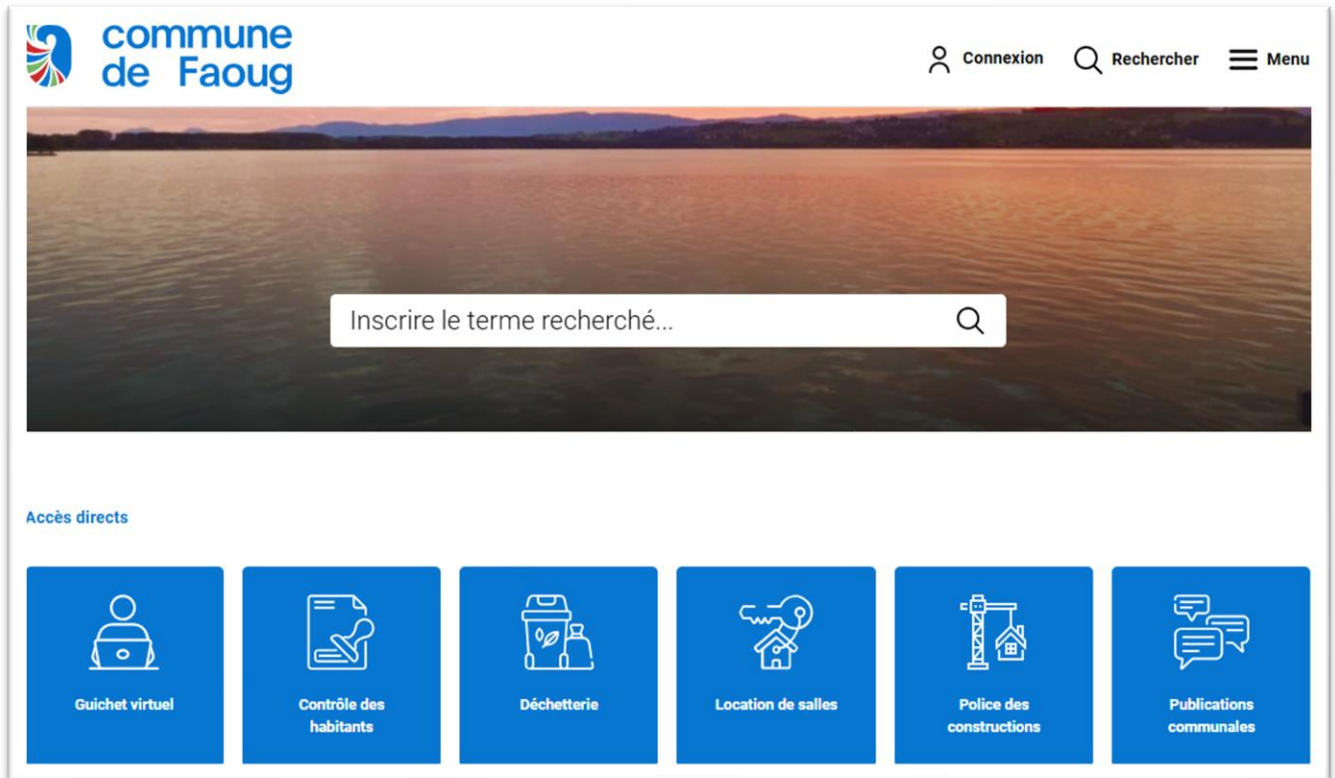
Nouveau site internet communal

La Municipalité, avec l'aval du Conseil communal, a pris la décision de revoir entièrement le site internet www.faug.ch afin de proposer aux citoyennes et citoyens de Faoug, un site simple, clair, efficace et bien lisible avec un contenu plus large et des services en lignes.

Les principales nouveautés apportées par le site sont les suivantes :

- Une mise en page **plus moderne, plus lisible** et mieux **adaptée à la consultation sur téléphone mobile**
- **Une navigation plus aisée avec des accès directs** et une conception **centrée sur les besoins de nos citoyens** (Actualités, Mes démarches, Ma Commune, Vivre à Faoug)
- **Une recherche efficace** qui permet de trouver rapidement une information
- **Des services et formulaires en ligne**, notamment pour le contrôle des habitants
- La possibilité de créer un compte pour faciliter les interactions avec la commune
- Des formulaires pour **signaler un problème et/ou faire des propositions**
- **Un contenu plus étoffé** dans plusieurs domaines

- La possibilité pour les entreprises, les associations, les sociétés locales et les restaurants **de demander la création d'une page dédiée puis, le moment venu, de la mettre à jour.**
- La possibilité de suggérer des évènements à ajouter au calendrier des manifestations



Mis en ligne le 1^{er} septembre 2025 le site a été visité environ 2'000 fois pour 1'080 visiteurs différents en 4 mois. Les pages les plus consultées sont, sans réelle surprise, la page d'accueil puis celle de la déchetterie suivie par la location de salle et les actualités. Viennent ensuite l'annuaire des élus, les préavis municipaux et les démarches en ligne.



A l'heure du bilan 2025, force est de constater que **les entreprises, restaurants, associations et sociétés locales n'ont pas encore saisis l'opportunité qui leur est offerte de se mettre en avant sur le site communal.** Un courrier sera envoyé à ce propos en 2026 pour que tous les prestataires qui le désirent soient référencés sur notre site internet.

Urbanisme/aménagement du territoire

Zone réservée

La zone réservée a été mise en place par la Municipalité en raison d'un très grand nombre de projets de constructions, blocs locatifs, villas groupées, au vu de son état de surdimensionnement et afin de se laisser le temps d'effectuer le travail de révision du PACom.

Cette zone ainsi que son règlement ont été renouvelés en septembre 2023, pour une durée de trois ans, sur préavis au Conseil communal. Elle sera abolie lorsque le projet de PACom sera accepté par le Conseil communal puis approuvé par le canton de Vaud.

Révision du PACom

Le projet mis à l'enquête en 2023 a été modifié durant l'année 2025 avec les objectifs suivants :

- **Améliorer le plan en termes d'égalité de traitement ;**
- **Simplifier le plan** en diminuant le nombre de zones ;
- **Être en conformité avec les exigences cantonales** non négociables afin que notre plan soit approuvé ;
- **Simplifier et améliorer le règlement** de construction.



Le projet modifié a été soumis à enquête complémentaire du 20 juin au 20 juillet 2025. Le bilan de cette mise à l'enquête complémentaire est le suivant :

- 9 oppositions retirées
- 18 oppositions maintenues ou complétées
- 12 nouvelles oppositions dont 1 a été retirée après séance de conciliation
- 17 séances de conciliation effectuées avec envoi des notes de séances aux opposants

La fin d'année 2025 a été consacrée à la pesée des intérêts quant aux oppositions déposées et à la suite à donner au projet de PACom.

La Municipalité a été accompagnée dans cette pesée des intérêts par la commission PACom et urbanisme à qui elle a présenté toutes les oppositions déposées avant de déterminer des options de traitement. Le choix d'effectuer une nouvelle mise à l'enquête complémentaire ou de soumettre **le projet de PACom au Conseil communal sera prise à l'aube de l'année 2026.**

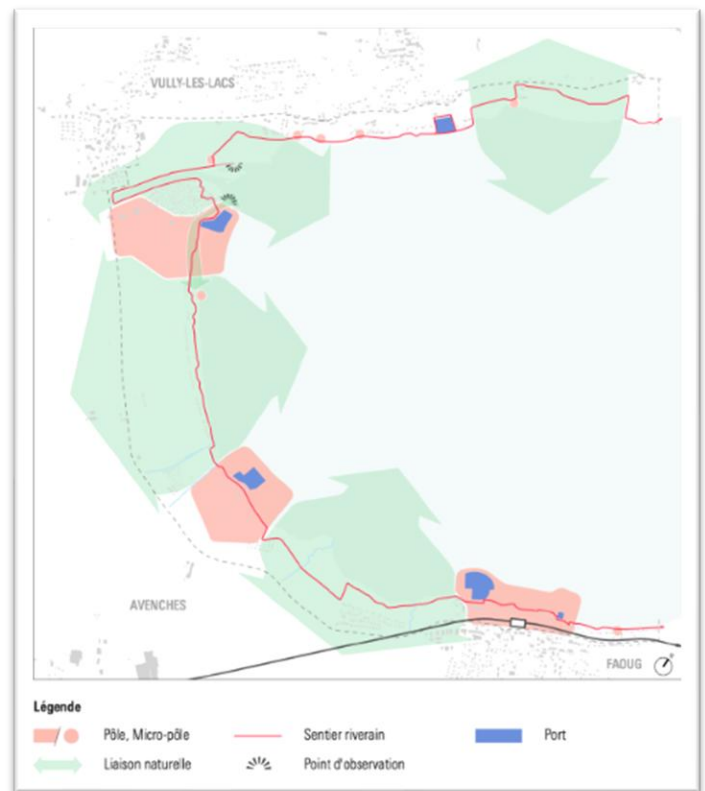
Plan Directeur Intercommunal des Rives Vaudoises du Lac de Morat (PDI Rives)

La révision du Plan Directeur Intercantonal de la Rive Sud du lac de Neuchâtel et des Rives du lac de Morat, daté de 1982, a été effectuée en 2025 pour la partie concernant les rives vaudoises du lac de Morat.

Cette révision, devenue impérative en raison de l'obsolescence du plan de 1982, s'est attachée mieux définir les espaces dédiés à la protection de la nature, à la valorisation et au renforcement des valeurs naturelles, de ceux dédiés aux activités humaines.

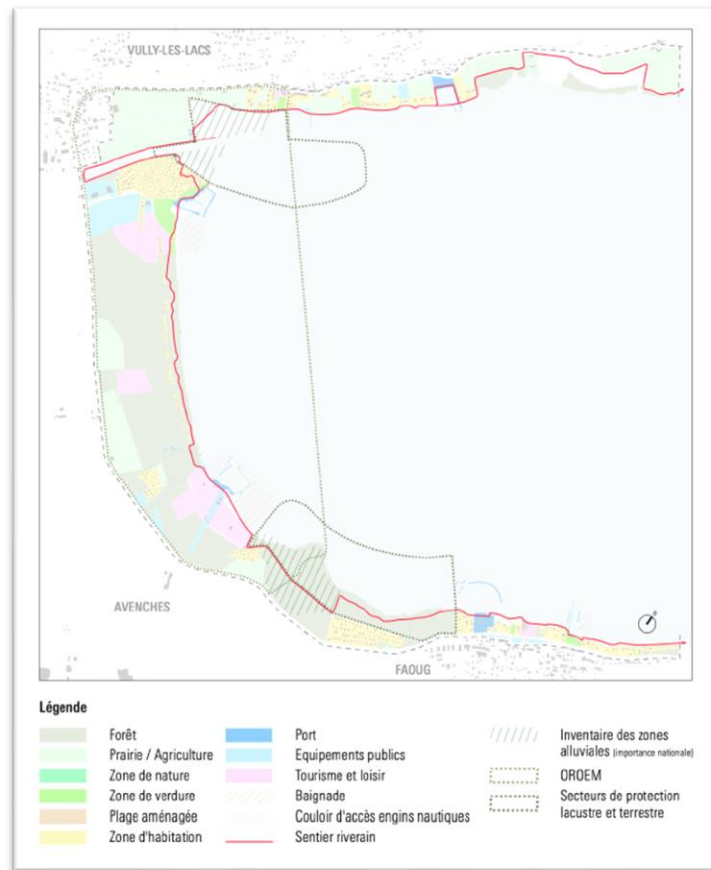
Les grands axes de cette révision ont été :

- Mieux définir et renforcer les pôles de loisirs de Salavaux, d'Avenches et de Faoug pour accroître leur attractivité et leur qualité
- Renforcer les valeurs naturelles entre les pôles
- Relier, par un sentier riverain ces divers éléments, en s'adaptant au contexte local.



Différentes thématiques clés ont été traitées avec la participation active des services cantonaux :

- **Vocation des rives et occupation du territoire**
 - Pôles de loisirs de Salavaux, Avenches et Faoug
 - Pôles complémentaires et micro-pôles
- **Sentier riverain et perméabilité piétonne**
- **Itinéraire vélo**
- **Transports publics et transport lacustre**
- **Trafic motorisé et stationnement**
- **Valeurs naturelles**
- **Amarrages et mise à l'eau**
- **Places à terre pour bateaux**
- **Pêche professionnelle**



Le PDI-Rives a été soumis à examen préalable des services cantonaux au mois d'octobre 2025.

A réception du retour d'examen préalable, le PDI Rives sera adapté en conséquence puis mis en consultation publique courant 2026. S'il sera possible de répondre à la consultation, aucun droit de recours n'est accordé dans le cadre d'un Plan Directeur.

Il s'agira d'une vision idéale orientant les développements futurs des communes et tenant compte de l'état actuel des infrastructures.

Naturellement, il sera, possible de faire éventuellement opposition à la concrétisation des projets au niveau communal.

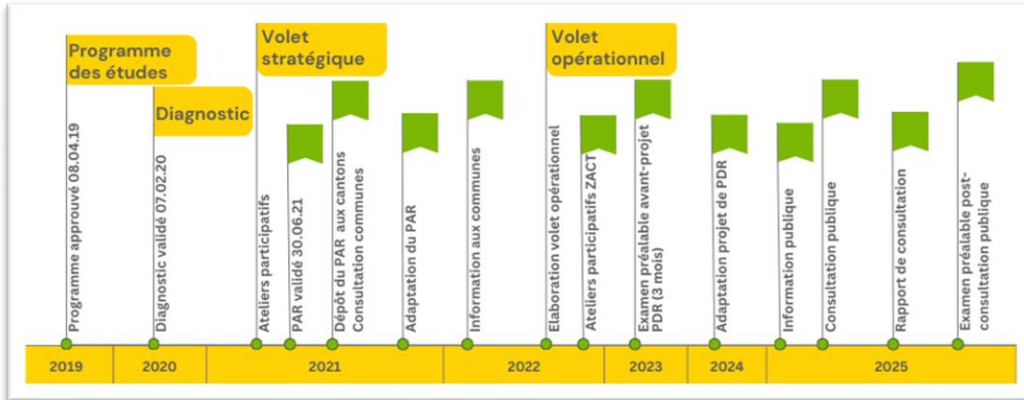
Plan Directeur Régional Broye-Vully

La Broye intercantonale impose des défis de coordination et d'harmonisation en lien avec la structure complexe enclavée des deux districts de la Broye (FR) et de la Broye-Vully (VD). L'aménagement du territoire fait partie des thèmes les plus sensibles nécessitant cet effort de coordination.

Cette situation appelle une approche de développement coordonnée fonctionnant au-delà des découpages administratifs pour encourager une vision et une planification du territoire à une échelle régionale. L'objectif est de créer une stratégie commune aux deux districts qui dépasse les limites cantonales et communales pour tendre vers un développement cohérent et adapté.

La COREB a donc entrepris de mettre sur pied un Plan Directeur Régional (PDR), qui traite des thématiques majeures liées à l'urbanisation, la mobilité ainsi qu'aux rives des lacs et à l'environnement.

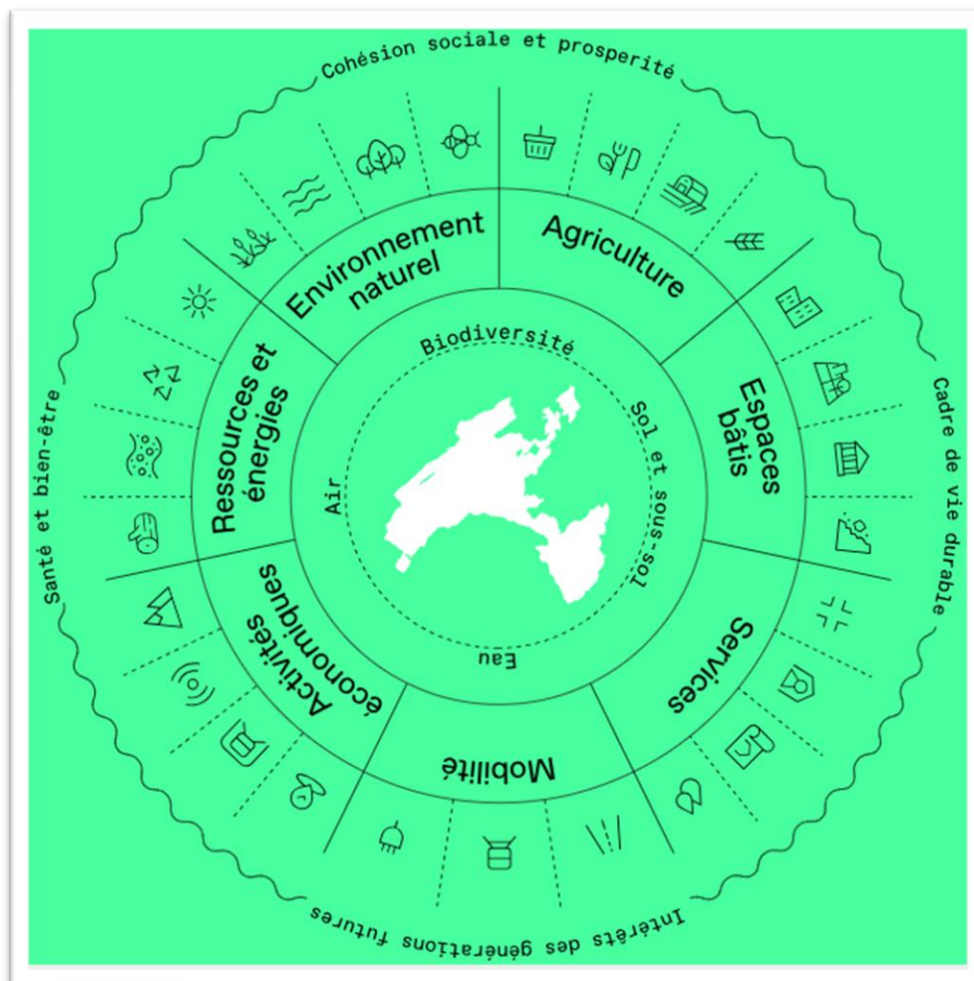
La commune de Faoug a participé à toutes les étapes de mise en place du Plan Directeur qui a été mis en consultation publique en mars 2025 et est, actuellement, soumis à l'examen préalable cantonal des adaptations post-consultation publique :



Plus d'informations sont disponibles sur le site de la Coreb : <https://coreb.ch/plan-directeur-regional-2025/>

Révision du Plan Directeur Cantonal (PDCn 2050)

La Commune a participé à une deuxième journée thématique « Perspectives pour le territoire » organisée par le canton de Vaud concernant la consultation des communes pour l'établissement du nouveau Plan Directeur Cantonal 2050 basé sur sept enjeux principaux :



Cette deuxième série d'ateliers était consacrée aux considérations stratégiques et opérationnelles liées au PDCn. Elle était naturellement basée sur la synthèse des ateliers organisés en 2024 qui avait permis d'identifier des axes principaux quant aux attentes des communes et de leurs habitants, soit :

- Faciliter la **pesée des intérêts**
- Ancrer la **présence régionale pour soutenir les communes**
- **Simplifier les procédures**
- **Améliorer la gestion des espaces bâtis** (méthode de calcul cantonal du dimensionnement, flexibilité de l'évolution des affectations pour le bâti existant et accélérer la révision du recensement architectural)
- Définir des **stratégies touristiques régionales**
- **Encourager le développement des circuits courts** et les **infrastructures collectives** en ce qui concerne l'agriculture
- **Gérer les ressources en eau**, poursuivre la protection de la **biodiversité** au niveau cantonal et **renforcer la présence de la nature en ville**
- Améliorer l'offre en **transports publics** et en **mobilité douce** afin de mieux coordonner urbanisation et transports
- Développer les **énergies renouvelables**, promouvoir et développer le **recyclage des déchets**, favoriser l'utilisation des **ressources locales du bois** et gérer les **consommations énergétiques**
- **Faciliter la création d'équipements publics et de logements**

Une troisième série d'ateliers participatifs à propos du PDCn 2050 aura lieu en 2026.

Plus d'informations sont disponibles sur le site du canton de Vaud : <https://vd.pdcn.ch/fr/>

Projet Schiffenen-Morat (ScheM) du Groupe-e

Le projet est toujours en phase d'étude. Une séance de présentation a été organisée par le Groupe-e pour tenir les communes informées de l'avancement, présenter le trajet des conduites et indiquer que des études d'impact sont en cours, notamment en ce qui concerne la biodiversité et la gestion du niveau du lac de Morat en cas de crue. Les éléments transmis sont rassurants mais nous sommes naturellement en attente des études finales.

Le projet de l'ouvrage devrait être validé en 2028-2029 et le canton de Vaud et celui de Fribourg sont représentés dans les strates du projet.

Rencontres avec le Syndic

A l'automne 2025, dans le but d'**être à l'écoute de la population villageoise**, des rencontres informelles, sous forme de « portes ouvertes » ont été mise en place pour échanger dans un cadre informel.

Ces moments privilégiés ont été l'occasion d'**échanger librement de la vie communale, du développement du village, des projets en cours ainsi que d'autres sujets d'intérêt général qui tiennent au cœur des Faougeoises et Faougeois**. Il y a eu **3 rencontres** avec le Syndic en 2025.

Projet de rénovation « RF 45 »

Appel d'offres, évaluation par le Jury et adjudication du mandat

L'année 2025 a débuté par la **réception des offres** soumises par les sociétés ou groupement de sociétés ayant décidé de répondre à l'appel d'offres publics pour le mandat. Au terme du délai de dépôt, **6 entreprises** avaient soumis une offre selon la forme demandée par l'organisateur de la procédure Dessein Architecture Sàrl.

Le jury, composé :

- De professionnels de l'architecture
 - o Monsieur Herbert Furrer, architecte ETH
 - o Monsieur Bertrand Sauterel, architecte EPFL
 - o Madame Aline Grossrieder, architecte HES
 - o Monsieur François Wenker, architecte HES, REG B / SIA
- De non-professionnels représentant la commune de Faoug
 - o Madame Delphine Galliard, membre du Conseil communal et de la Commission RF 45
 - o Monsieur Johann Theux, Syndic de la commune de Faoug et président du Jury

s'est réuni en date du 29 janvier pour ouvrir et évaluer les offres.

Les critères d'évaluation des offres étaient fixés ainsi :

N°	CRITERES (IDEM PUBLICATION ET DOSSIERS)	POIDS
1	PRIX - MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	50%
2	ORGANISATION	25%
3	QUALITE TECHNIQUE	25%
Total :		100%
1	PRIX - MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	50%
1.1	R1 - PRIX - Tableau excel à remplir	35%
1.2	R5 - NOMBRE D'HEURES CONSACREES	15%
2	ORGANISATION	25%
2.1	ESTIMATION DES COUTS DE L'OUVRAGE	10%
2.2	PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX	5%
2.3	METHODOLOGIE	10%
2.3.1	ANNEXE Q5 Contribution de l'entreprise au développement durable	5%
2.3.2	TEXTE A4 Explicatif vision technique et écologique	5%
3	QUALITE TECHNIQUE	25%
3.1	R14 - COMPREHENSION DU CAHIER DES CHARGES	10%
3.2	CAPACITE A REpondre AUX EXIGENCES DU MARCHE	15%
3.2.1	ANNEXE Q2 Organisation interne du soumissionnaire	2%
3.2.1	ANNEXE Q4 Capacité en personnel	2%
3.2.2	ANNEXE Q6 Références de projets similaires	4%
3.2.3	ANNEXE R6 Planification des moyens (personnes clés, matériel, etc.)	4%
3.2.3	ANNEXE R7 Méthodes de travail pour atteindre les objectifs fixés	1%
	ANNEXE R8 Répartition des tâches et des responsabilités	1%
	ANNEXE R9 Qualification des personnes clés	1%

Selon les critères susmentionnés, la meilleure offre soumise était celle de l'entreprise **Ayer Architectes SA de Granges-Paccot** qui s'est donc vu adjuger le mandat après acceptation par le Conseil communal d'un crédit de projet via le préavis n° 01-2025.

Projet de l'ouvrage - Concept

La phase de mise en place d'un projet de l'ouvrage a débuté rapidement, impliquant des réunions de cadrage du projet puis des séances de commission de bâtisse régulières. Les membres municipaux de la commission de bâtisse étant Théodore Lavanchy et Johann Theux.

Des mandats d'études pour des ingénieurs civils et bois ainsi que pour des ingénieurs CVSE (Chauffage-Ventilation-Sanitaire-Electricité) **ont été adjugés** aux termes d'appels d'offres sur invitation menés par Ayer Architectes SA en collaboration avec les membres de la commission de bâtisse.

Le concept a, ainsi, été affiné régulièrement tout en restant **proche de l'avant-projet proposé par le Collectif d'Architectes de Faoug (CDAF)** soit :

- **Un maintien des murs existants** (sauf à l'est)
- **Une démolition de l'annexe** qui touche à la Route Henri-Druey
- Une **extension en structure bois** pour utiliser au mieux le potentiel de la parcelle RF 45
- Un **sous-sol partiellement excavé** en raison des contraintes de maintien des murs existants
- **Un étage** consacré à l'**administration communale** pouvant être transformé en 3 appartements
- **Deux étages consacrés au logement** avec, en tout :
 - o 2 appartements de 1.5 pièces
 - o 2 appartements de 2.5 pièces
 - o 2 appartements de 3.5 pièces
- **Des galetas** pour mettre à disposition de chaque appartement un espace de stockage
- **Un ascenseur reliant tous les étages**

Projet de l'ouvrage - Coûts

Les coûts estimés du projet de l'ouvrage **étant sensiblement supérieurs aux estimations du CDAF**, notamment en raison des risques structurels liés à l'excavation, à la démolition partielle et au maintien de la structure existante durant les travaux, **de potentielles économies ont été demandées** à l'architecte ainsi qu'aux ingénieurs.

Les propositions reçues étaient les suivantes :

- Diminution de la reprise en sous-œuvre pour ne conserver que la petite cave existante
- Suppression de l'ascenseur
- Suppression des panneaux solaires
- Economies sur les aménagements intérieurs
- Economies sur la ventilation du bâtiment

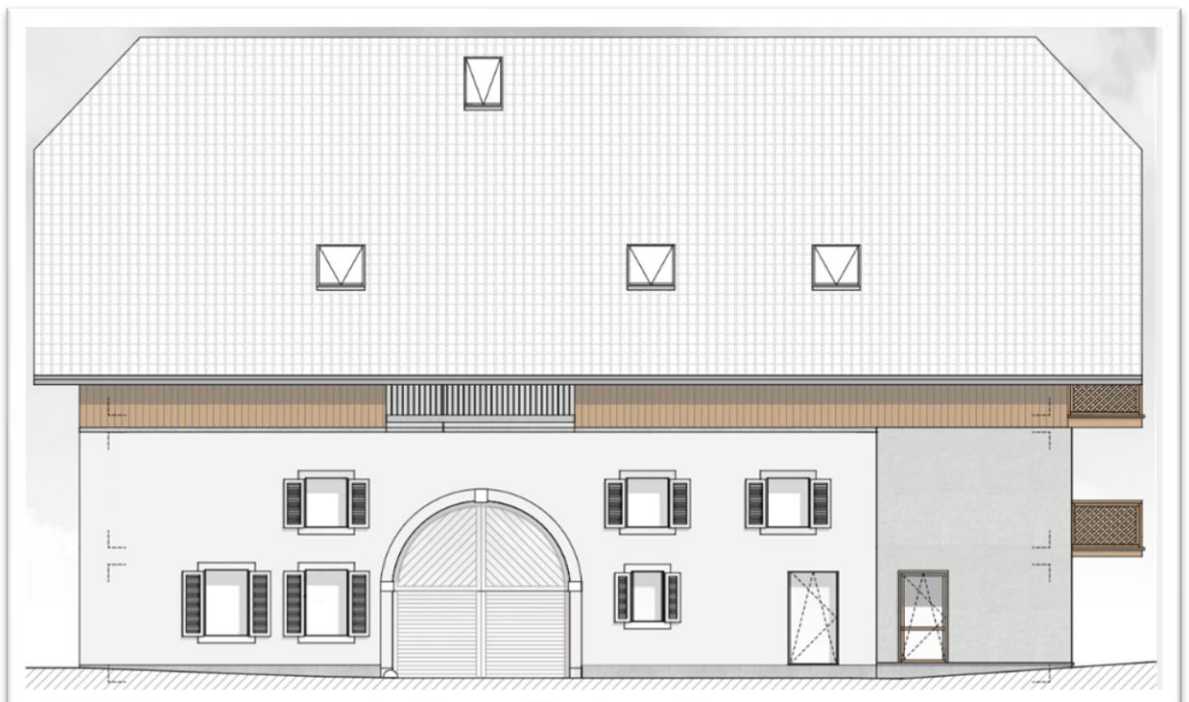
Les mesures d'économie proposées impliquant des choix difficilement acceptables en lien avec l'exemplarité du projet, la Municipalité a demandé à l'architecte de proposer une variante sans conservation de l'existant afin de pouvoir comparer les coûts et de permettre un choix entre deux alternatives au Conseil communal.

Projet de l'ouvrage – Visualisation



Façade Est

Façade Sud



Finances

Les comptes 2025 de la Commune de Faoug se soldent **par un excédent de revenus de CHF 18'982.18** après des **amortissements extraordinaires de CHF 300'000.**

Résultat 2025

Comptes de fonctionnement	Effectif	Budget
Charges	3'928'315.63	3'863'899.24
Revenus	3'947'297.81	3'831'880.00
Excédent de charges / revenus	18'982.18	32'019.24

Rubrique	Effectif			Budget
	Charges	Revenus	Résultat	Résultat
1. Administration générale	928'384.75	108'006.12	-820'378.63	-776'250
2. Finances	57'040.44	2'930'224.92	2'873'184.48	2'732'800
3. Domaines et bâtiments	317'123.27	320'756.79	3'633.52	52'617.07
4. Travaux	866'029.98	442'283.27	-443'746.71	-299'878.31
5. Instruction publique et cultes	591'472.70	-	-591'472.70	-681'408
6. Police	188'866.75	20'438.52	-168'428.23	-201'500
7. Sécurité sociale	882'171.30	-	-882'171.30	-885'400
8. Services industriels	97'226.44	125'588.19	28'361.75	27'000
Excédent de charges / revenus	3'928'315.63	3'947'297.81	18'982.18	-32'019.24

Amortissements extraordinaires 2025 :

Compte	Description	Amortissement extraordinaire	Amortissement annuel planifié et durée
9141.2	Equiperment zone artisanale - dernière étape Préavis 04-2011	58'137.50	13'000 4.5 années restantes
9141.5	Construction nouvel arrêt de bus Préavis 01-2022	114'824.40	7'500 15.3 années restantes
9143.54	Place de jeux et préau de l'école Préavis 06/2025	94'600.00	9'460 10 années restantes
9146.6	Achat véhicule utilitaire Préavis 07/2025	32'428.10	7'995 Amortissement ramené à 3 années au lieu de 7
Total		300'000.00	

Analyse des comptes

Le résultat de l'exercice 2025 souligne une gestion financière saine et rigoureuse. Cette performance est d'autant plus remarquable que les prévisions budgétaires étaient déficitaires (CHF - 32'019).

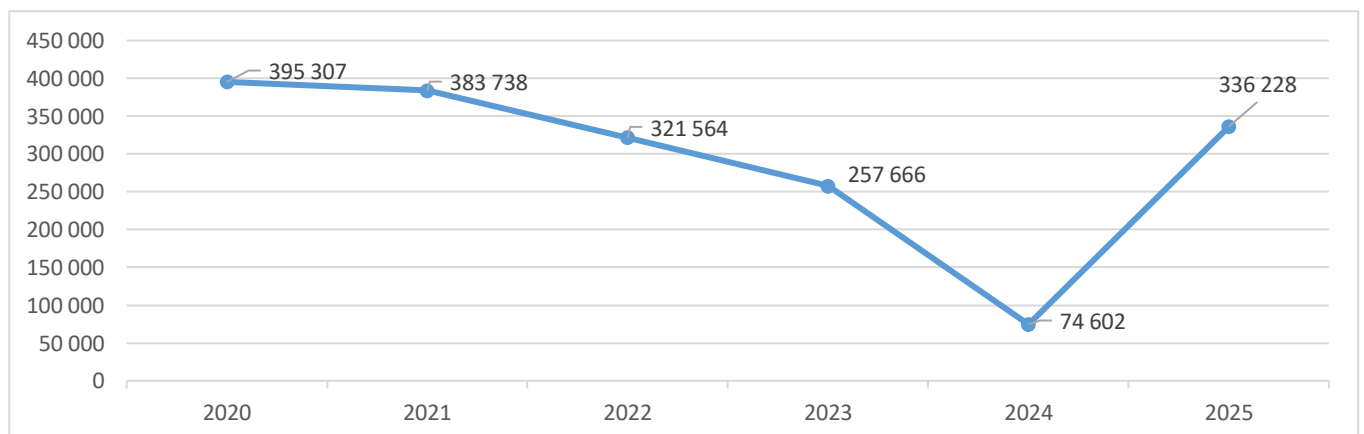
Le résultat observé traduit une **bonne maîtrise des charges**, un niveau d'**endettement faible** et une **valorisation efficace du patrimoine communal**.

Une analyse des comptes fait notamment ressortir :

- Des entrées fiscales d'un montant proche du budget annoncé et de la moyenne des dernières années
- Un retour plus conséquent qu'attendu concernant la péréquation intercommunale (NPV) d'un montant de CHF 72'500
- Une couverture insuffisante des domaines autofinancés par les taxes liées pour un total de CHF 71'020 :
 - 481 – Tourisme (qui ne sera plus un domaine autofinancé sous MCH2) pour CHF 418
 - 460 – Réseaux d'égouts pour CHF 55'978
 - 810 – Service des eaux pour CHF 14'623.84
- Une couverture correcte du domaine autofinancé par les taxes liées des déchets :
 - 451 – Gestion des déchets pour CHF 6'206.86
- Une gestion des charges rigoureuses avec des montants inférieurs au budget, notamment, en ce qui concerne les honoraires et prestations de services, tous domaines confondus pour environ CHF 35'000
- Des charges estimées par les différentes associations intercommunales supérieures aux dépenses réelles pour environ CHF 92'000.

Marge d'autofinancement communale

La marge d'autofinancement communale, de CHF 336'228, montre que les revenus communaux couvrent toutes les charges de fonctionnement, permettant ainsi à la commune de procéder à des investissements.



Cette marge étant toutefois nécessaire pour amortir les investissements en cours et à venir, il convient d'agir, à court et à moyen terme, principalement, sur 3 axes :

- **Ajustement des taxes liées aux domaines autofinancés** : chaque prélèvement est déduit de la marge de financement communal pour un total de près de CHF 64'800.

- **Optimisation des charges** : Soit un travail continu de diminution des frais de fonctionnement (les dépenses courantes, souvent répétitives, tous domaines confondus).
- **Diversification des sources de revenus** : encourager l'implantation d'activités économiques, développer les recettes touristiques (port, tourisme doux) et optimiser la valorisation immobilière.

Conclusion

Le résultat positif de 2025 ne doit donc pas pousser à ignorer quelques vulnérabilités structurelles de nos finances communales :

- **Plus de 60 % des revenus de la commune proviennent de l'impôt**, rendant la stabilité financière très dépendante de la conjoncture économique et de l'évolution démographique locale.
- En parallèle, les charges fixes, notamment **les contributions intercommunales et cantonales, représentent plus de la moitié des dépenses**, réduisant ainsi la marge de manœuvre financière.

En conclusion, **les finances de la commune de Faoug sont actuellement solides** même si **une approche proactive d'optimisation, de diversification et de sécurisation est essentielle pour garantir la résilience de la commune à court, moyen et long terme.**

POINÇOT Laetitia

Plan Energie et Climat Communal (PECC)

Programme 2025- 2026



PROGRAMME
PECC



PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL
FAOUG

AUTOMNE 25 - PRINTEMPS 26

SAVE THE DATES !

CLEAN UP DAY
Cette année, on nettoie son chez soi :
-Je nettoie ma rue
-Nettoyage digital

20.09.25

FRESQUE DU CLIMAT
18h30-21h30
à la Faoug'rmilière
avec apéro

13.11.25

FENÊTRE DE L'AVENT
"MOINS DE BIENS, PLUS DE LIENS"
-Atelier emballage cadeaux japonais
-Atelier cadeau récup'

04.12.25

COUP DE BALAI
Opération cantonale de ramassage
des déchets.
Rejoignez le mouvement!

21.03.26



 commune
de Faoug

Quand le PECC rassemble la population

Le Plan énergie et climat communal (PECC) a également constitué une opportunité privilégiée de rassembler les citoyennes et citoyens autour de moments conviviaux favorisant les échanges et le partage. Ces initiatives ont contribué à renforcer le lien social tout en sensibilisant la population aux enjeux énergétiques et climatiques.

Parmi ces actions, l'événement de la Fenêtre de l'Avent a rencontré un vif succès, offrant un cadre chaleureux propice aux rencontres et aux discussions. Un retour en images de cette manifestation illustre l'engagement et la participation active de la population.



Place de la Gare – Démarche participative, verger communal et Petite Épicerie

En 2025, les différentes phases prévues dans le cadre du préavis n° 09/2024 relatif à la requalification de la Place de la Gare ont été réalisées.

En mai 2025, la Petite Épicerie en libre-service a été implantée sur la Place de la Gare et la pergola a été réalisée; elle a été bien accueillie par la population. Malgré des difficultés financières rencontrées en cours de projet, ayant conduit au dépôt du préavis complémentaire n° 03/2025, le préavis n° 09/2024 est en voie de clôture sans dépassement budgétaire.

Cela a été rendu possible grâce à l'obtention d'une subvention cantonale de CHF 15'000.–. Pour la partie solaire, un soutien de CHF 1'500.– a été accordé par le Programme Bâtiments, ainsi qu'un financement de CHF 36'000.– obtenu auprès de SuisseEnergie.

Cette dernière contribution ne peut toutefois pas être directement imputée au préavis, étant affectée à des études. Elle servira ainsi à poursuivre les réflexions et à développer un projet global pour la Place de la Gare.

La phase de « diagnostic d'usages » s'est déroulée au printemps. Elle a permis au bureau mandataire d'effectuer des observations in situ, de rencontrer les acteurs locaux et d'organiser un événement public le 14 juin 2025.

Malgré une forte chaleur, la participation de la population a été bonne, témoignant de l'intérêt porté à l'avenir de cet espace. L'événement s'est conclu par un concert convivial, qui a également permis de mettre en valeur et d'utiliser la pergola de la Petite Épicerie comme espace d'accueil et de rencontre.



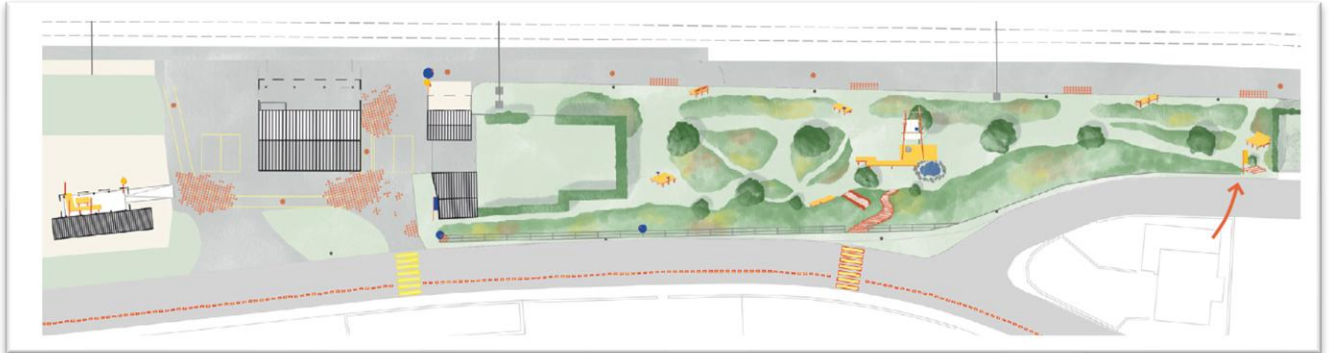
Sur la base des retours recueillis, un plan répertoriant l'ensemble des remarques de la population ainsi qu'un projet d'aménagement du verger ont été élaborés. À l'automne 2025, la phase « aménagement » a été mise en œuvre sous la forme de mobiliers urbains, réalisés en partie de manière participative.

Le chantier a rencontré un vif succès et le bureau mandataire, spécialiste de ce type de démarche, s'est montré très positivement surpris par l'engouement du public. Nous avons également bénéficié du soutien d'étudiants de l'EPFL, venus prêter main-forte lors du chantier.

Ces installations permettront d'expérimenter de nouveaux usages de l'espace, d'en évaluer la pertinence et de recueillir des retours en vue d'un

aménagement pérenne. Elles ont toutefois été conçues pour durer, étant réalisées en bois autoclavé, et des pièces de rechange sont disponibles si nécessaire. Un guide d'entretien a été remis au service de la voirie afin d'assurer le bon entretien de ces infrastructures et leur maintien sur le long terme.

L'année 2025 a ainsi constitué une étape déterminante dans la transformation progressive de ce secteur stratégique. Début 2026, nous avons reçu les documents finaux présentant une image directrice pour la suite de la revalorisation de ce secteur.



Plan des aménagements réalisés

Fonds pour l'Énergie et le Développement Durable (FEED)

Le **préavis municipal n° 05/2025**, présenté au Conseil communal le 6 mai 2025, définit le cadre réglementaire du Fonds pour l'Énergie et le Développement Durable (FEED).

Il précise les **modalités d'alimentation du fonds**, notamment les sources de financement et leur affectation, afin de garantir un soutien structuré à la population pour certaines de ses actions en faveur de la transition énergétique et de la durabilité.

Ce règlement vise à assurer une gestion transparente et pérenne du fonds, en cohérence avec les objectifs de durabilité de la commune.

Le conseil communal a validé ce préavis tel quel et ainsi la Municipalité disposera de l'entier de l'indemnité communale de 0.70 ct par kWh pour l'usage du sol pour les subventions. Elle pourra également solliciter le Conseil communal via le budget ou tout autre moyen qu'elle juge opportun pour toute attribution supplémentaire à ce fonds.

L'indemnité communale pour l'usage du sol est une taxe prélevée par une commune (particulièrement dans le canton de Vaud en Suisse) auprès des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité. Elle est facturée aux consommateurs finaux, généralement sous la forme d'un montant par kilowattheure (en l'occurrence 0.70 ct)

Voici les points clés à retenir :

- **Finalité** : Elle compense l'utilisation du domaine public communal pour le passage des câbles électriques (sous-sol, poteaux).
- **Financement** : Elle sert souvent à financer des mesures de développement durable, l'éclairage public, l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables au niveau local.
- **Montant** : Il est fixé par un règlement communal, souvent basé sur un règlement-type cantonal.
- **Base légale** : Elle repose sur le droit public, notamment la législation cantonale sur le secteur électrique

À la suite de quelques demandes de modifications de ce règlement par les services cantonaux, le **préavis municipal n° 16/2025 portant sur ces quelques adaptations** a été présenté au conseil communal du 11 novembre

2025. Il apporte des **clarifications juridiques et opérationnelles**, notamment sur les modalités de financement et d'octroi des subventions, tout en introduisant une plus grande flexibilité dans la gestion du fonds.

Le Conseil communal a **adopté cette version révisée du règlement**, renforçant ainsi le cadre légal et l'efficacité du dispositif.

Ce règlement dans sa version finale a ensuite été approuvé par les services cantonaux le 17 décembre 2025. Cette approbation a été publiée dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud, édition du 19 décembre 2025. Après le délai de 20 jours pour l'éventuel dépôt d'une requête auprès de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal qui commence à courir dès la date précitée, aucune requête n'a été déposée. Ainsi, le règlement d'alimentation du Fonds pour l'Energie et le Développement Durable a été légalement et définitivement approuvé le 9 janvier 2026.

A présent, le FEDD pourra rentrer en vigueur uniquement après décision municipale, et ce seulement une fois son fonctionnement établi au sein de l'administration en collaboration avec la bourse communale. Ledit fonctionnement est en cours de construction et sa mise en place ce fera probablement en mai 2026.

Directive location verres réutilisables et charte de durabilité pour manifestations

L'entier de notre stock de verres réutilisables a été rapatrié à Faoug en juillet 2025. Une directive pour la location de nos verres réutilisables a ensuite été élaborée durant l'automne par le Greffe en collaboration avec les services intérieurs et extérieurs. Durant l'hiver, des caisses de rangement ont été achetées, les verres ont été comptés, rangés et entreposés de manière à faciliter leur location en correspondance avec ce qui a été élaboré et décidé avec cette directive.

En parallèle, la charte de durabilité pour manifestations a été mise à jour et elle sera présentée en mars 2026 aux associations communales en même temps que cette directive de location. Etant donné que la commune offre cette location, nous espérons que les associations feront bon accueil à la charte durabilité pour leurs manifestations.

Planification énergétique communale

En 2025, la Municipalité a franchi une étape importante avec la réalisation de sa planification énergétique communale dans le cadre du programme PECC. Cette planification a été rédigée par notre mandataire externe pour le PECC, Maria Wägli, ingénieure en environnement.

Maria Wägli a conduit cette étude en collaboration étroite avec les autorités communales. Un état des lieux énergétique complet de la commune a été réalisé, incluant l'analyse des consommations, des infrastructures existantes et du potentiel de développement des énergies renouvelables.

Le rapport a été envoyé pour validation à la DIREN et à la DGE début octobre 2025 et suite à leurs retours très positifs incluant quelques demandes de modifications, la version finale a été acceptée par la Municipalité puis par tous les services cantonaux début 2026.

Ce rapport propose des scénarios d'évolution ainsi qu'un plan d'actions concret à court, moyen et long terme, permettant à la Municipalité de disposer d'un outil stratégique pour orienter ses politiques énergétiques futures.

En voici le résumé :

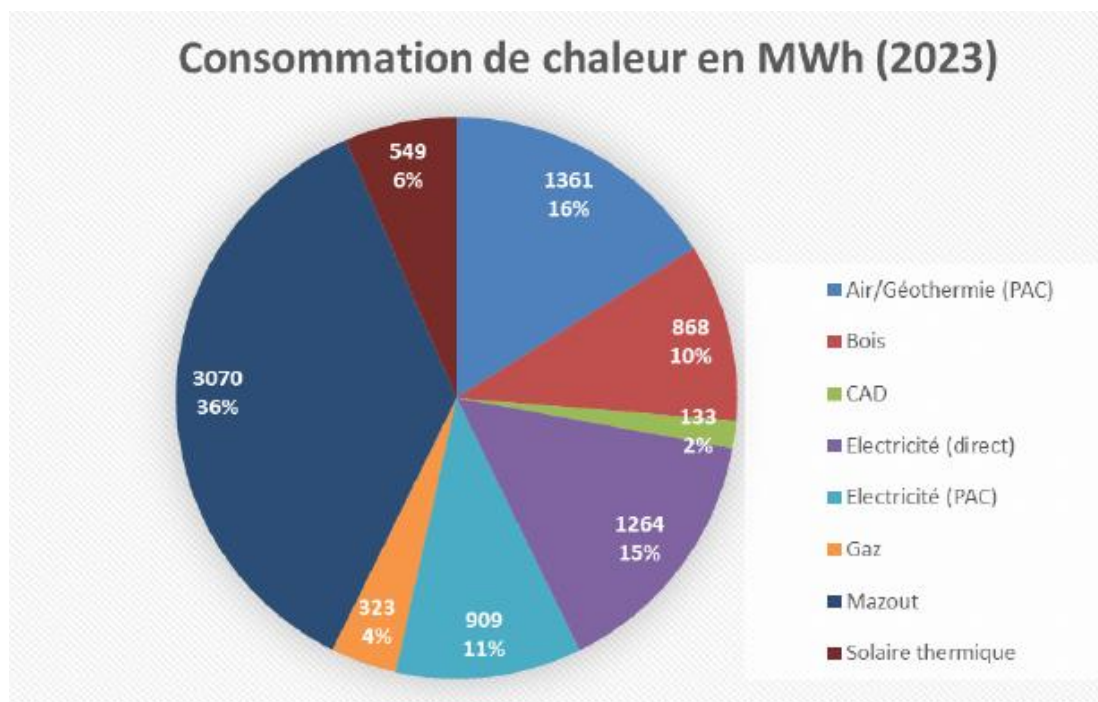
Planification énergétique territoriale (PET) : Faoug s'engage pour son avenir énergétique

La commune de Faoug s'est dotée d'une planification énergétique territoriale afin de préparer activement sa transition vers un avenir plus durable. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de son Plan Énergie-Climat communal et vise à réduire les consommations d'énergie, diminuer les émissions de CO₂ et développer les énergies renouvelables locales.

Un état des lieux clair

Aujourd'hui, le territoire communal consomme encore une part importante d'énergies fossiles. Celles-ci représentent plus de la moitié des besoins en chaleur, notamment pour le chauffage des bâtiments. Les émissions de gaz à effet de serre atteignent environ 1,33 tonne de CO₂ par habitant.

Toutefois, la situation présente aussi des points positifs : les bâtiments affichent globalement de bonnes performances énergétiques et près de 45 % de l'énergie consommée est déjà d'origine renouvelable.

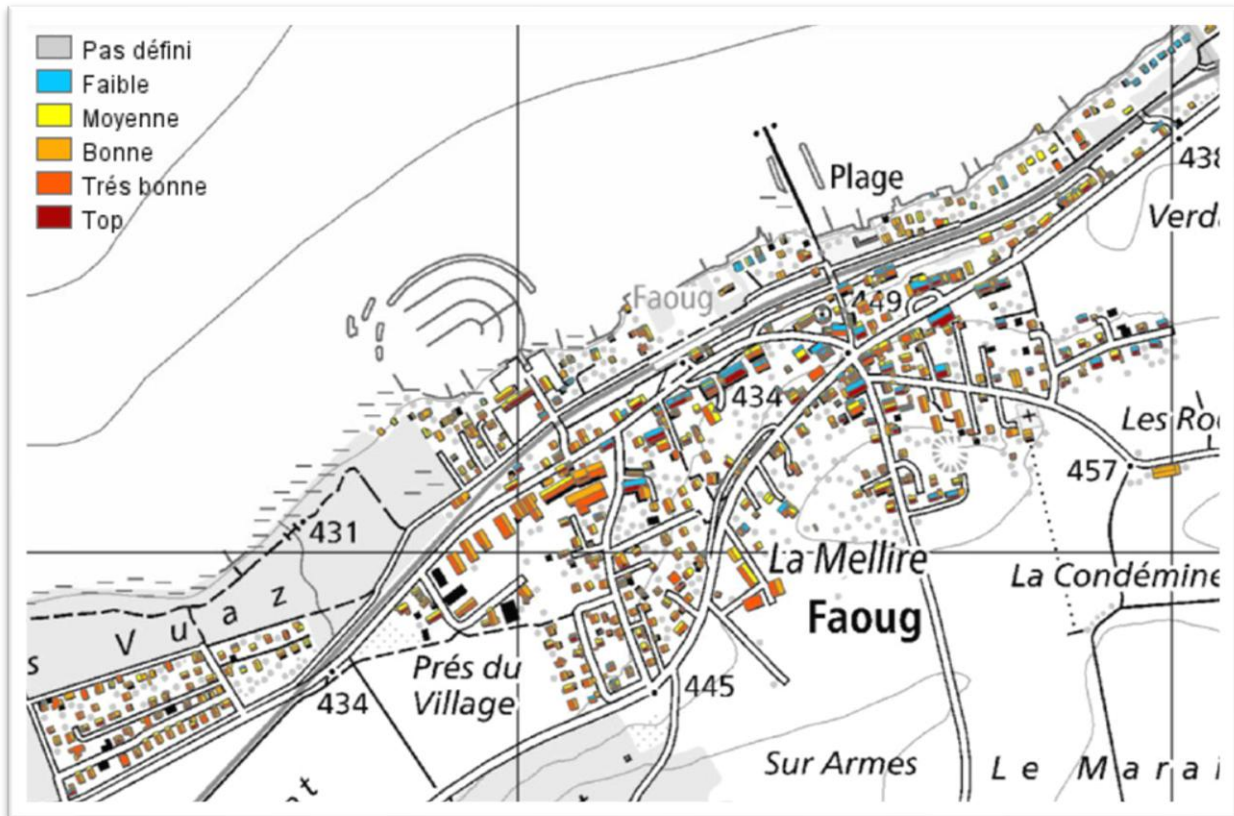


Un fort potentiel local

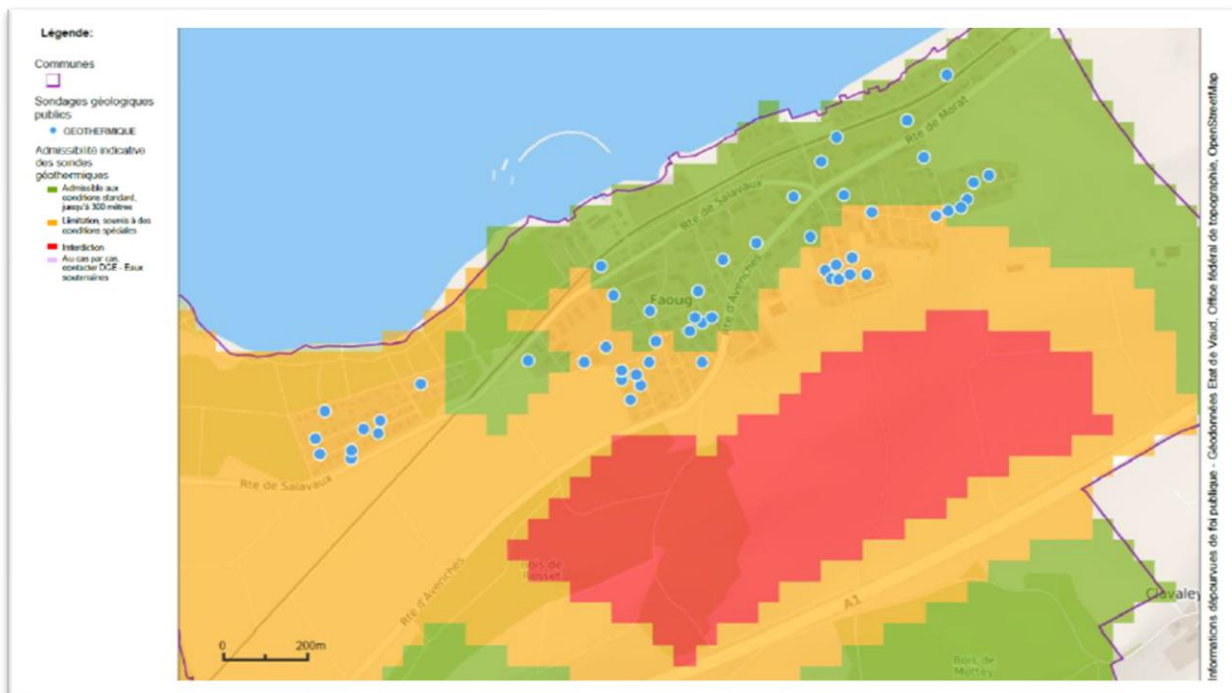
L'étude met en évidence plusieurs ressources énergétiques disponibles à Faoug :

- un potentiel important pour l'énergie solaire, encore peu exploité
- des conditions favorables au développement de la géothermie
- un recours déjà significatif aux pompes à chaleur
- une valorisation du bois-énergie au niveau communal
- un projet régional de production hydroélectrique

Ces ressources constituent une base solide pour renforcer l'autonomie énergétique de la commune.



Potentiel solaire de la Commune



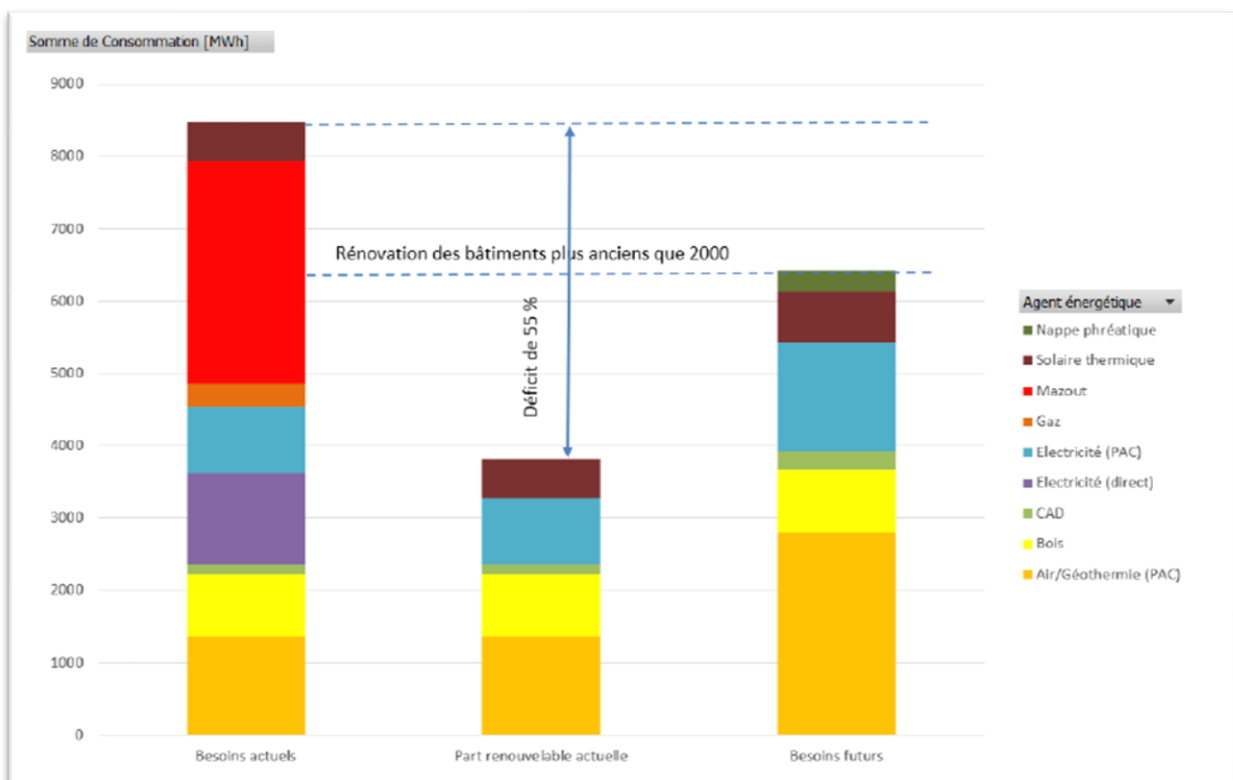
Carte indicative d'admissibilité des sondes géothermiques

Une stratégie pour les prochaines années

La commune vise une transformation progressive de son système énergétique avec des objectifs clairs :

- réduire fortement, puis supprimer, l'usage des énergies fossiles
- développer les énergies renouvelables, en particulier le solaire et les pompes à chaleur
- améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments
- augmenter la production locale d'électricité

À l'horizon 2040, les besoins en chaleur devraient diminuer grâce aux rénovations et aux progrès techniques.



Evolution de la structure des consommations énergétiques et des besoins futurs (horizon 2040)

Une démarche collective

La transition énergétique repose sur l'engagement de toutes et tous : habitants, propriétaires, entreprises et autorités. La commune prévoit des mesures d'accompagnement, de sensibilisation et de soutien pour faciliter cette évolution.

Mobilité douce et transports publics

Etude de marchabilité (balade diagnostic)

Le 10 juin 2025, une balade diagnostic évaluative de la marchabilité dans la commune de Faoug a eu lieu. Cette étude approfondie a été menée pour analyser la facilité, la sécurité et le confort de déplacement piéton dans deux parcours représentatifs de Faoug, en identifiant les principales problématiques et en proposant des recommandations pour améliorer l'accessibilité et la sécurité.

Méthodologie et démarche participative

L'étude s'appuie sur des références en urbanisme et mobilité piétonne, combinant observations terrain, questionnaires et participation citoyenne.

- Inspiration des recommandations d'Actif-traffic, Mobilité piétonne Suisse, et CEREMA.
- Deux parcours sélectionnés pour représenter différents types d'espaces : centre du village, axes routiers, chemins résidentiels et naturels.
- Marche organisée avec 11 citoyens aux profils variés, incluant des personnes à mobilité réduite (PMR).
- Critères évalués : qualité du trottoir, trafic mixte, revêtement, délimitation, sécurité, mobilier urbain, agréabilité, ombrage.
- Appréciation selon trois niveaux : insatisfaisant, moyen, très satisfaisant.

Résultats détaillés par parcours et étape

Les résultats montrent des continuités piétonnes faibles, des traversées dangereuses, une gestion insuffisante du trafic mixte, et des problèmes d'accessibilité.

- Parcours A : ruptures de trottoirs, mauvaises traversées, zones sans trottoir, revêtements inadaptés, cohabitation difficile entre piétons, cyclistes et voitures.
- Parcours B : trafic mal délimité, signalétique insuffisante, traversées dangereuses, chemins en gravier, pentes trop raides, mauvaises conditions pour PMR.
- Points critiques : absence de trottoirs, traversées non sécurisées, conflits modaux, revêtements dégradés, manque d'équipements pour l'inclusion.

Problématiques prioritaires identifiées

Les principales problématiques concernent la continuité piétonne, la sécurité des traversées, la gestion du trafic mixte, l'accessibilité, et le confort.

- Continuité piétonne insuffisante : fins de trottoirs, transitions peu lisibles, zones sans aménagement.
- Traversées dangereuses : absence de passages piétons, mauvaise visibilité, vitesse excessive des véhicules.
- Conflits entre modes de déplacement : cohabitation difficile entre piétons, vélos, voitures.
- Accessibilité limitée : matériaux, largeurs, pentes, obstacles végétaux, zones peu adaptées pour PMR.
- Confort secondaire : éclairage insuffisant, manque de sièges, ombrage, état du revêtement.

Recommandations pour améliorer la mobilité piétonne

Les propositions visent à sécuriser, renforcer la continuité, améliorer l'accessibilité et le confort.

- Sécuriser les traversées prioritaires : création ou déplacement de passages piétons, réduction de vitesse, meilleure visibilité.
- Renforcer la continuité piétonne : prolonger trottoirs, matérialiser les espaces, garantir des largeurs suffisantes.
- Améliorer l'accessibilité universelle : revoir revêtements, pentes, passages étroits, équipements pour PMR.
- Clarifier la gestion du trafic mixte : délimitation au sol, signalétique claire, ralentissement, réorganisation des flux.
- Améliorer le confort et l'entretien : réfection des revêtements, entretien végétation, ajout de sièges, meilleure éclairage, marquage au sol.

Conclusion et perspectives

L'étude constitue un premier diagnostic basé sur la perception des usagers, avec des pistes d'action pour la prochaine législature.

- La continuité, la sécurité et l'accessibilité restent des enjeux majeurs.
- La collaboration avec des experts pourrait enrichir l'analyse.
- Les résultats orientent les futures décisions en matière d'aménagement et de mobilité dans la commune de Faoug.



Résultats intégrés dans plusieurs projets durant 2025

Il est à noter que ces recommandations ont déjà été prises en compte dans plusieurs projets menés durant l'été et intégrées dans des projets en cours de réflexion et de réalisation.

1. Atelier participatif aménagement verger (pose de bancs, amélioration circulation mixte vélos/piétons, déplacement passage piéton au-dessus du verger) + projet réaménagement gare à faire durant prochaine législature.
2. Nouveau banc à l'arbre du pendu.
3. Remise de jaune à la Penterette.
4. Rénovation éclairage public (amélioration adaptation intensité certains tronçons en cours) + détecteur réparé dans escaliers école
5. Réfection prévue route de Salavaux (trottoir, 3 passages piétons, nouvelle tentative pour 30kmh).
6. Pose de blocs de pierre sur chemin déchetterie ce printemps (siège relai).
7. Intégration de bancs dans projet Cour Verte.

Navigation

L'assemblée générale de la LNM s'est tenue en juin 2025 à Neuchâtel. À cette occasion, la situation financière déficitaire de la société a été présentée, de même que le nouveau directeur, qui a exposé sa stratégie de redressement.

Gestion des déchets et du recyclage

Suivi des actions et optimisation du dispositif communal

Au cours de l'année 2025, la Commune a poursuivi ses efforts en matière de gestion et d'optimisation des déchets à travers plusieurs actions structurantes et complémentaires.

Une assemblée générale de la société SAIDEF SA s'est tenue à Posieux le 5 juin 2025, offrant l'occasion de faire le point sur les enjeux régionaux liés au traitement des déchets. Parallèlement, la COREB a organisé plusieurs séances consacrées spécifiquement à la thématique des déchets et à leur gestion dans la région de la Broye, favorisant ainsi les échanges intercommunaux et la coordination des pratiques.

Dans une optique de suivi concret des opérations sur le terrain, des visites ont été effectuées auprès des entreprises Haldimann et Bühlmann, permettant de constater directement les méthodes d'évacuation et les procédés de traitement mis en œuvre.

En outre, une étude approfondie a été menée conjointement avec la COSEDEC afin d'optimiser le système de prévention et de gestion des déchets de la Commune.

Les résultats, transmis le 15 décembre 2025, ont déjà permis la mise en place de premières mesures concrètes, telles que la formation de l'ensemble du personnel en charge de la déchetterie.

D'autres améliorations sont actuellement à l'étude, qu'il s'agisse d'actions ponctuelles ou de mesures plus structurantes devant faire l'objet d'un futur préavis relatif à la déchetterie.

Par ailleurs, un contrat de concession a été conclu avec Texaid pour la collecte des vêtements, textiles et chaussures usagées, renforçant ainsi la filière de valorisation spécifique à ces déchets.

Enfin, tout au long de l'année, une campagne de communication soutenue a été déployée, notamment par le biais d'affichages et de publications communales, afin de sensibiliser la population aux bonnes pratiques et d'encourager une gestion responsable des déchets.

Délégations

Déléguée au Conseil intercommunal de l'ARPEJE

Il y a eu deux assemblées en 2025.

Déléguée au Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux de Payerne (CCSPA)

Une assemblée générale s'est tenue le 18 juin dans la commune de Vully-les-Lacs afin de présenter les comptes 2024 et le budget 2026. Pour cette année, la commune de Faoug a été désignée membre de la CoGest chargée de la vérification des comptes 2024 et du budget 2026. Cette vérification a eu lieu le 12 juin 2026 à Corcelles-près-Payerne. Le budget 2026 et les comptes 2024 ont été approuvés à l'unanimité.

Déléguée à l'ARAS Broye-Vully

Lors de l'assemblée générale du 25 novembre, le budget 2026, les préavis n° 03/2025 « Budget 2026 » et n° 04/2025 « Transfert du solde au 31 décembre 2025 du fonds de réserve conjoncturelle AFJ », ainsi que le rapport de gestion y relatif ont été présentés. Le budget 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Déléguée au SDIS

L'assemblée générale a eu lieu le 24 avril à Grandcour, les comptes et la ligne de crédit ont été présentés et approuvés à l'unanimité.

LAVANCHY Théodore

Police des constructions

Durant l'année 2025, nous avons constaté un ralentissement dans le traitement des dossiers de construction. Cette situation s'explique principalement par une forte charge de travail liée à d'autres projets d'importance, notamment le PACom ainsi que la mise en place du projet relatif à la place de la gare. Ces dossiers stratégiques ont nécessité un investissement conséquent en temps et en ressources, impactant ainsi le rythme de traitement des demandes courantes.

La majorité des dossiers ont néanmoins été traités à l'interne. Le recours à des mandataires externes est resté limité et réservé aux situations présentant une complexité particulière.

Les discussions entamées avec la commune d'Avenches en vue d'un partenariat pour l'analyse de certains dossiers de construction n'ont pas pu aboutir en 2025. Cette situation s'explique par la surcharge de leur administration ainsi que par un manque de volonté politique de leur part. En conséquence, aucune collaboration formelle n'a pu être mise en place.

Concernant le renforcement des ressources internes, l'engagement d'une nouvelle cheffe de service a pu être concrétisé. Bien que son entrée en fonction officielle soit fixée au 1er janvier 2026, une reprise progressive de certains dossiers de construction a débuté en décembre 2025, permettant d'anticiper la transition et d'assurer une continuité dans le traitement des affaires en cours.

Cette réorganisation vise à renforcer le traitement des dossiers à l'interne, à améliorer les délais de gestion et à alléger la charge de la Municipalité et de la secrétaire municipale dans le domaine de la police des constructions.

Bureau technique communal (BT)

Composition

- Théodore Lavanchy (TL), Municipal, ;
- Laury Brünisholz (LB), Secrétaire municipale ;
- Au besoin et à la demande, un bureau externe et dès décembre 2025, Marie Hélène Andreae (MHA).

Tâches

- Analyser les dossiers de construction ;
- Traiter les procédures administratives ;
- Inspecter les chantiers ;
- Contrôler la conformité des travaux ;
- Délivrer le permis d'utiliser ou d'habiter.

Fonctionnement

- Réception des dossiers (TL et LB) ;
- Vérification de la documentation (LB) ;
- Numérisation et introduction du dossier sur PermiZ et kDrive (LB) ;
- Analyse de conformité (TL et LB ou sur demande mandataire externe), séance de discussion (Municipalité) ;
- Rapport final (LB ou sur demande AWA), si nécessaire séances avec les requérants (Municipalité) ;
- Contrôle des chantiers et de fin des travaux (TL) ;
- Rapport de fin de travaux (TL) ;
- Permis d'habiter/utiliser (LB).

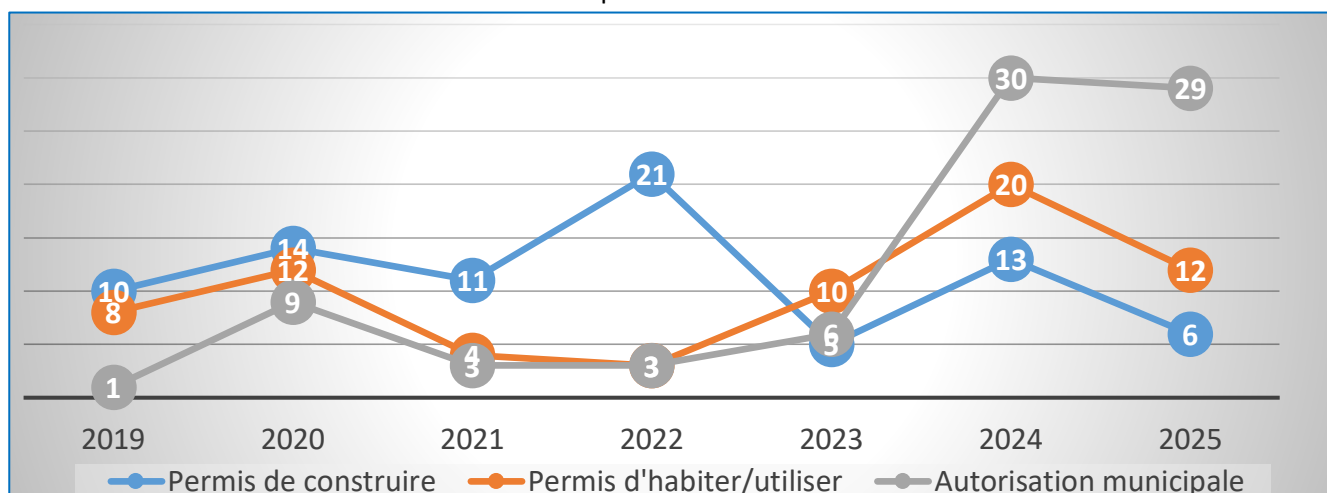
Plateforme PermiZ

Le BT utilise PermiZ pour le suivi des dossiers (<https://permiz.ch>). Cet outil a été amélioré en 2025 avec une nouvelle interface et de nouvelles fonctionnalités. MHA a pu tester cet outil et participer à la formation pour la transition vers la nouvelle interface. Cette plateforme permet d'enregistrer les pièces des dossiers de demande d'autorisation de travaux et d'avoir le suivi de toutes les actions en fonction de la procédure choisie. L'utilisation de PermiZ est agréable et les fonctionnalités liées sont satisfaisantes.

Conclusion

En 2025, l'activité du service a été marquée par une priorisation des projets stratégiques communaux, notamment le PACom et le projet de la place de la gare, ce qui a entraîné un ralentissement du traitement de certains dossiers de la police des constructions. Malgré ce contexte exigeant, les dossiers courants ont continué à être suivis avec rigueur.

L'engagement de la nouvelle cheffe de service, avec une entrée en fonction officielle au 1er janvier 2026 et une reprise anticipée de certains dossiers dès décembre 2025, permettra dès 2026 de rétablir une dynamique plus soutenue dans le traitement des demandes et de poursuivre le travail d'assainissement des dossiers en attente.



Oppositions

- Aucun dossier n'a suscité d'opposition.

Recours

- Aucun dossier n'a suscité un recours auprès du Tribunal.

Bâtiments

La Faoug'rmière

Locations	Locataire	Nombre
157 locations payantes	Réservations privées	37
	Théâtre et répétitions	25
	Écoles	95
146 locations gratuites	Autorités communales et commissions	73
	Sociétés locales ou associations	19
	Associations intercommunales	2
	Divers	52
Recettes 2025	Montant total	CHF 28'665

Le montant total encaissé pour les locations est en hausse par rapport 2024 (recettes 2024 : CHF 16'794.-).

Ce chiffre s'explique notamment par l'utilisation accrue de l'Arpeje pour accompagner un élève en difficulté. Le carnotzet et le foyer de la Faoug'rmière ont été utilisés par l'école jusqu'aux vacances d'été pour cet accompagnement scolaire. À partir de l'automne, toutes les locations du carnotzet ont cessé. Celui-ci est désormais utilisé comme salle de Municipalité.

Le Bloc locatif communal

Le 10 avril 2025, la Commune a été informée du décès du locataire de l'appartement situé au dernier étage du bloc locatif communal.

Suite à cet événement, et compte tenu de l'état de vétusté de la cuisine, la Municipalité a décidé d'entreprendre une rénovation complète de cette dernière. Un projet a été rapidement élaboré afin de définir un aménagement moderne et fonctionnel.

Les travaux ont été réalisés entre juillet et août 2025. À l'issue de ces travaux, l'appartement a été remis sur le marché et reloué dès le mois d'octobre 2025. La relocation a nécessité un ajustement du loyer : initialement fixé à CHF 1'700.- pour couvrir les investissements engagés, le loyer a finalement été fixé à CHF 1'500.-, ce qui a permis de trouver un locataire.



Cette intervention souligne la nécessité de procéder à une rénovation progressive des cuisines du bloc locatif, constituant un axe d'investissement à planifier au fil des années, notamment lors des changements de locataires. Étant donné que les coûts liés à ces travaux ont dépassé le budget initialement prévu, la mise en place d'un crédit-cadre pourrait être envisagée lors de la prochaine législature afin de prévoir et d'anticiper ce type d'interventions.

Collège – Place de jeux et préau



En 2025, la Municipalité a procédé à la rénovation complète de la place de jeux du collège arrivée en fin de vie.

Le projet a permis la mise en place de nouveaux équipements en bois, durables et adaptés aux besoins des enfants, ainsi que l'installation d'un revêtement en sol coulé offrant une meilleure sécurité, une plus grande longévité et un entretien facilité. La configuration de l'espace a également été optimisée en tenant compte de la topographie du terrain, permettant une utilisation plus fonctionnelle et attractive de la zone.

Les travaux ont été planifiés de manière à limiter l'impact sur le fonctionnement scolaire, avec une réalisation durant la période estivale ou les vacances scolaires.

Cette intervention permet aujourd'hui de disposer d'infrastructures modernes, sécurisées et adaptées aux usages actuels, tout en posant les bases de futurs aménagements complémentaires.

Eau potable

En 2025, le dossier de raccordement à l'ABV a connu un ralentissement. Le bureau CSD, en charge du projet, a rencontré des difficultés liées à des problèmes de personnel, ce qui a entraîné un retard d'environ une année. La mise en service est désormais prévue pour 2027. La Municipalité suit attentivement l'évolution de ce dossier stratégique pour la sécurisation de notre approvisionnement en eau potable.

Le Plan Directeur de Distribution Des Eaux (PDDE), confié au bureau Miaz et Weisser, a connu une avancée significative en 2025. De nombreux échanges, séances et transmissions de documents ont été nécessaires afin de permettre une analyse approfondie de notre réseau actuel ainsi qu'une estimation des coûts futurs liés à son entretien et à son développement. La finalisation du PDDE est prévue pour 2026.

Le dossier d'auto-contrôle a été finalisé et est désormais opérationnel. MHA a commencé à être formé sur cet outil afin d'assurer la surveillance technique du réseau. La responsabilité légale devrait toutefois rester attribuée au municipal en charge du dicastère.

Concernant le réseau de distribution, une extension a été réalisée en direction de la ferme Cornaz. Une convention a été signée afin de définir la répartition des coûts entre le propriétaire et la commune. Cette extension permet d'assurer la défense incendie du bâtiment voisin et offre, à terme, la possibilité de raccorder également la ferme Frankhauser.

Sur le plan financier, les nouvelles taxes sont entrées en vigueur en 2025. La taxe à la consommation a été fixée à CHF 1.10 par m³, tandis que la taxe de base a été arrêtée à CHF 30.–, afin de permettre une adaptation progressive pour la population. Cette mesure vise à poursuivre l'assainissement des comptes du domaine autofinancé de l'eau potable, tout en tenant compte des investissements futurs liés au raccordement à l'ABV.

Eaux usées

Les coûts de l'épuration à la STEP d'Avenches sont restés stables en 2025. Ils demeurent toutefois élevés par rapport à la moyenne, notamment en raison de la présence d'eaux parasites dans le réseau. Un monitoring des débits envoyés à la STEP a été demandé afin d'évaluer si les travaux de réfection de la conduite du bord du lac permettront de réduire ces volumes et, à terme, les coûts d'épuration.

À la suite de l'acceptation du crédit d'étude pour la réfection de la conduite du bord du lac, le bureau Ribl a poursuivi son travail avec rigueur. Les synergies demandées par le Conseil communal avec le remplacement de la conduite d'eau potable ont été intégrées au projet. La conduite du chemin de la Rive, datant de 1958 et présentant des fuites, sera ainsi remplacée.

Le projet de réfection du secteur de la Revougne a également été intégré à l'étude globale. Des analyses complémentaires ont été requises par le bureau d'ingénieurs, le dossier initial lié au projet NPPR étant jugé insuffisamment abouti. Les études se poursuivront en 2026, avec un préavis d'investissement prévu en juin 2026 et un démarrage des travaux envisagé à l'automne 2026.

Concernant les stations de pompage (STAP), l'ensemble des installations est désormais pleinement fonctionnel. La STAP principale et celle des Vouats sont équipées de doubles pompes et d'automates modernes, garantissant une meilleure fiabilité et une sécurité accrue du réseau.

Le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux a été révisé, adopté par le Conseil communal et pourra entrer en vigueur en 2026. Cette mise à jour constitue une étape importante pour assurer la pérennité financière du domaine autofinancé des eaux usées.

STEP inter-régionale

L'association intercommunale EBBV (Épuration Basse Broye Vully) s'est réunie à deux reprises durant l'année 2025 afin de voter les crédits d'étude complémentaire pour le réseau et la STEP. 8000.- sont à la charge de la commune pour les amortissements des études déjà en cours.

Le projet avance bien et devrait voir le jour en 2029 avec ou sans Micarna.

Domaine

En 2025, la CAFE (Coopérative d'Arrosage Faoug et Environ) s'est officiellement constituée. Cette étape a permis à la commune de se retirer du COPIL, la nouvelle structure étant désormais appelée à fonctionner de manière autonome.

La société devrait progressivement atteindre son autonomie financière grâce aux cotisations de ses membres, sous réserve toutefois d'un nombre d'adhésions suffisant pour garantir l'équilibre du projet.

À la suite de l'étude complémentaire menée en 2025, l'option de raccordement à la conduite du Groupe E Schiffenen – Morat apparaît comme la solution la plus avantageuse sur le plan financier, tant pour les coûts de construction que pour les charges d'exploitation.

Le curage des drainages n'a pas pu avancer en 2025 et devra être repris lors de la prochaine législature.

Voirie

En 2025, TL a repris la gestion des ressources humaines du service intérieur–extérieur. Des réunions hebdomadaires ont été mises en place afin d’assurer un suivi régulier des activités, de renforcer la coordination et d’optimiser la planification des tâches.

À la suite des entretiens annuels et en vue de l’engagement de MHA, l’organigramme communal a été actualisé.

Conformément à la loi sur les communes, les municipaux n’entretiennent désormais plus de lien opérationnel direct avec les collaborateurs. Dès 2026, la gestion du personnel du service intérieur et extérieur sera répartie entre MHA, en charge de la planification et de la mise en œuvre opérationnelle, et le groupe RH (JT et LB), responsable de la gestion contractuelle ainsi que du suivi du cycle de vie des collaborateurs au sein de la commune.

L’ensemble des collaborateurs dispose de cahiers des charges clairs et détaillés. Ceux-ci pourront être adaptés en tout temps selon les besoins du service, sous la responsabilité des ressources humaines, assurée par JT et LB.

Une planification détaillée a commencé en 2025 afin d’établir un listing complet des tâches de la voirie, mois par mois, dans le but d’améliorer la visibilité, l’anticipation des travaux et l’organisation générale du service. Cette tâche sera reprise par MHA.

STUDER Markus

Arpeje

Fonctionnement institutionnel et évolution des prestations

L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue au sein de Arpeje, avec la tenue de 17 séances du Comité de direction (CoDir) et de 2 assemblées du Comité intercommunal (CI). Le climat de collaboration entre le Conseil de gestion (CoGest) et le CoDir a évolué de manière positive, devenant constructif et favorable au bon fonctionnement de l'institution. Sous l'impulsion de la nouvelle directrice, Maud Comte, une dynamique de travail saine a pu être instaurée, renforçant la communication ainsi que la collaboration entre la direction et les équipes éducatives.

Par ailleurs, des problématiques concrètes ont pu être résolues durant l'année, notamment les difficultés de transport rencontrées par certaines familles, en particulier à Faoug, en lien avec les horaires scolaires et ferroviaires (CFF). Une solution pragmatique a été mise en place grâce à l'organisation d'un transport supplémentaire assuré par la Poste, permettant de répondre efficacement aux besoins des parents concernés. Les coûts liés au transport se sont élevés à un total de CHF 1'075'060.-.

Sur le plan des ressources humaines, l'institution a poursuivi son développement avec 111 collaborateurs fixes et 44 collaborateurs à temps partiel, représentant un total de 76,47 équivalents plein temps (EPT), contre 68,95 en 2024 et 64,25 en 2023. Cette progression significative s'explique à la fois par l'augmentation du nombre d'enfants accueillis et par la volonté d'améliorer en continu la qualité de la prise en charge, impliquant un renforcement des effectifs et une professionnalisation accrue de la gestion et des prestations proposées.

Chiffres et tableaux clés

Bouclément comptes 2025

Communes	Avance	Location salles	Total	À payer	Facture /note de crédit
Avenches	2'517'952.-	768'642.-	3'306'614.-	2'980'319.-	-326'295.-
Cudrefin	854'136.-	331'300.-	1'185'436.-	1'031'287.-	-154'149.-
Faoug	452'318.-	86'980.-	539'298.-	457'637.-	-81'660.-
Vully-les-Lacs	1'416'294.-	779'900.-	2'196'194.-	2'093'537.-	-102'657.-
Total	5'240'718.-	1'986'822.-	7'227'541.-	6'562'779.-	-664'762.-

En 2025, 90 élèves habitants à Faoug ont fréquentés le cercle scolaire d'Avenches et environs.

Centre de rencontres et d'animation

Le total des charges, arrêté à CHF 230'520.-, est réparti entre les communes selon une clé de répartition équilibrée. Celle-ci repose, d'une part, à hauteur de 50 % sur le nombre d'habitants et, d'autre part, à hauteur de 50 % sur le nombre d'enfants. Ce mode de calcul permet d'assurer une répartition équitable des coûts, en tenant compte à la fois du poids démographique global de chaque commune et de la demande effective en prestations d'accueil de l'enfance.

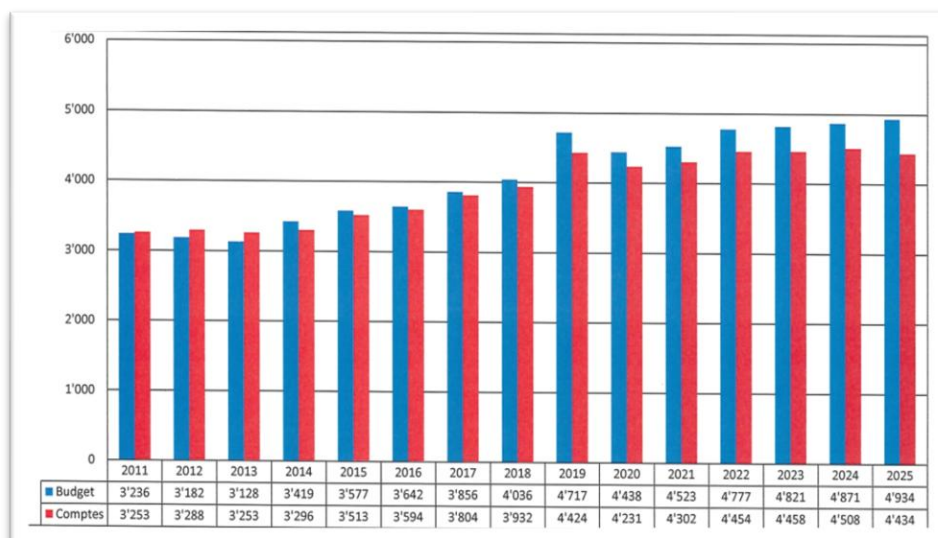
Communes	Nombre d'habitants au 31.12.2025	Répartition par habitants	Effectif au 31.12.2025	Répartition par enfants	Total	Coût par habitant	Coût par enfant	% du total
Avenches	4'953	49'780.-	283	86'751.-	136'532.-	27.55	482.-	59.23%
Cudrefin	1'915	19'247.-	28	8'583.-	27'830.-	14.55	994.-	12.07%
Faoug	902	9'066.-	10	3'065.-	12'131.-	13.45	1'213.-	5.26%
Vully-les-Lacs	3'698	37'167.-	55	16'860.-	54'027.-	14.60	982.-	23.44%
TOTAL	11'468	115'260.-	376	115'260.-	230'520.-			100%

Comptes de fonctionnement

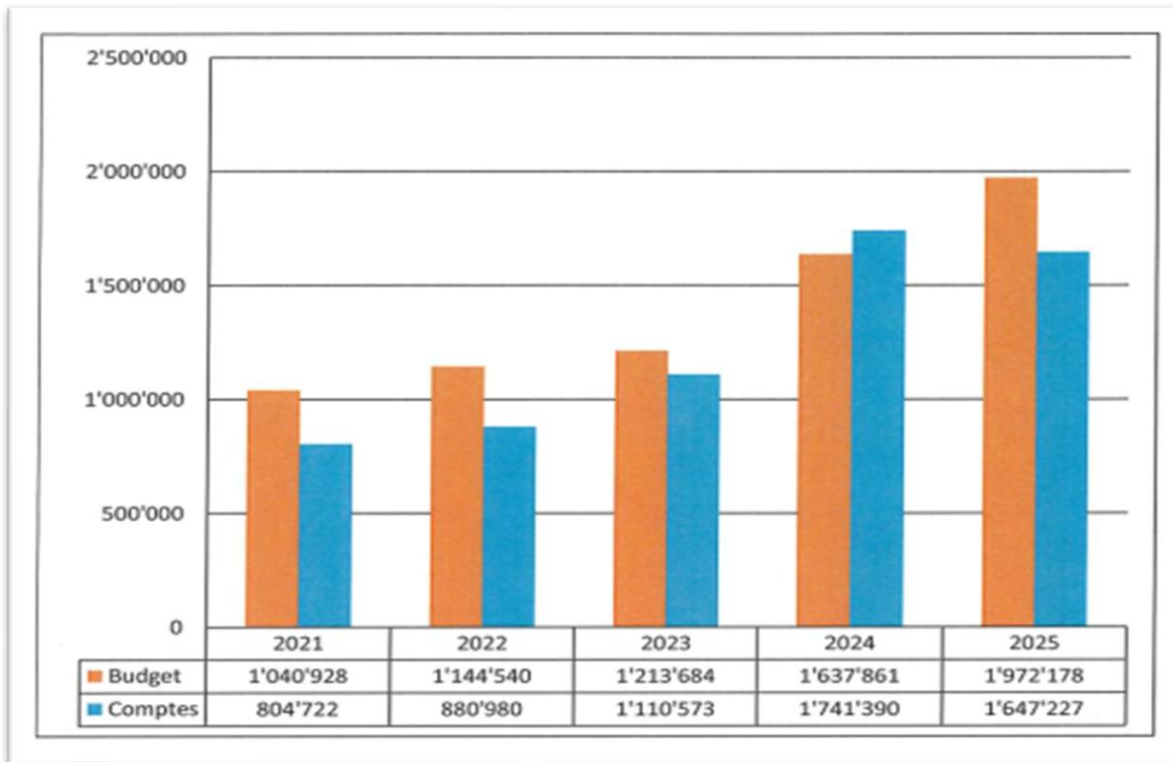
	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
1 CONSEIL INTERCOMMUNAL ET COMITE	225'776	408'115	273'440
2 FINANCES	3'374'766	3'575'847	-3'177'035
3 BATIMENTS	2'470'378	2'673'088	2'468'557
5 FORMATION ET JEUNESSE	722'378	603'550	435'038
TOTAL	6'793'299	7'260'600	0

Evolution des coûts par élève

Pour la Commune, le coût moyen par enfant s'est élevé à CHF 5'680.- en 2025, reflétant le niveau de prestations offertes.



Coûts accueil de jour pour les quatre communes



Quelques chiffres relatifs à Faoug en comparaison avec les autres communes

Endroit	Consommation	Habitants	% du total
Ptit Bonheur	2.5%	Avenches : 4'953	43 %
Rose des Vents	0%	Cudrefin : 1'915	16.7 %
Castors VLL	1.4%	Faoug : 902	7.9 %
Vacances parascolaires	12.3%	Vully-les-Lacs : 3'698	32.2 %
Bibliothèque Avenches	9.0%	Total : 11'468	100 %
AFJ	3.9%		
Pinocchio	6.9%		
La Ruche	0%		

Aras Broye-Vully

Activités du Comité de Direction (CoDir)

Le Comité de Direction a tenu neuf séances au cours desquelles la directrice, Mme Sonia Costas-Renz, a présenté les activités avec concision et transparence. Son travail a été jugé remarquable. Ses propositions, notamment pour résoudre les problématiques de personnel, gérer l'augmentation du nombre de dossiers et faire face à la montée récente de l'agressivité de certains bénéficiaires, ont pu être approuvées presque systématiquement sans réserve.

Lors de l'assemblée générale, toutes les motions ont été adoptées à l'unanimité, sans remarques ni questions.

À titre d'information, Araj ne fait désormais plus partie intégrante d'Aras. Cette évolution n'a toutefois pas d'impact pour notre organisation, les activités scolaires étant désormais intégrées à Arpeje.

CCLT

La vie du village animée grâce à l'engagement de la CCLT

Les membres de la CCLT sont très engagés et ont remarquablement bien préparé chaque manifestation organisée en 2025 en y ajoutant, notamment, une nouveauté avec une soirée cinéma openair le 15 août 2025 (voir photo ci-dessous) qui a connu un franc succès. La participation villageoise aux manifestations pourrait, parfois, être un peu plus conséquente, eu égard à la qualité de l'organisation et aux efforts réalisés.

La Municipalité souligne que la CCLT est un groupe dynamique et de qualité qui fait vivre le village et tient à remercier chacun de ses membres pour leur engagement.

Paroisses

Un culte d'accueil pour le nouveau pasteur évangélique, Christo Karawa, a eu lieu le dimanche 14 septembre 2025 au temple de Montet-Cudrefin.

Par ailleurs, le synode a décidé de réduire le nombre de paroisses dans le canton, passant d'environ 80 à 30 d'ici 2029, en raison du manque de pasteurs. Des discussions sont en cours afin de préparer une proposition structurée à soumettre au synode.



Absmad

Assemblée générale et approbation des comptes

Une assemblée générale s'est tenue le 15 mai 2025 à Payerne. Au cours de cette séance, les comptes de l'exercice 2024 ont été approuvés, ainsi que le procès-verbal de la précédente assemblée, validant ainsi la continuité des procédures administratives et financières de l'association.

Forems

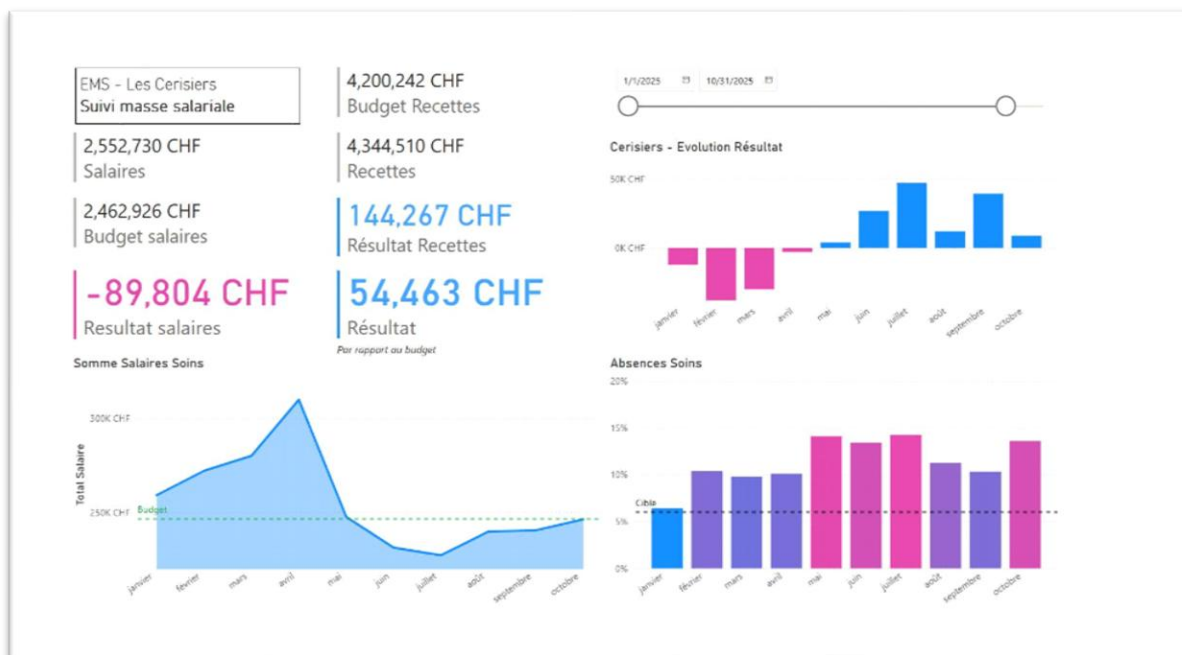
Restructuration et redressement financier de Forems

L'année 2025 a constitué une phase de transition majeure pour Forems, marquée par la mise en œuvre de mesures structurelles destinées à résorber un déficit annuel compris entre CHF 300'000.– et CHF 500'000.–. Dans ce contexte, des décisions importantes ont été prises en début d'année, notamment la résiliation du contrat du directeur et le licenciement du chef de site. Une réorganisation complète de la gouvernance et du fonctionnement de l'établissement du Cerisier a ainsi été engagée. La direction intérimaire a été assurée conjointement par Cardis Consulting, déjà mandaté en 2024, et par les équipes de l'établissement du Noisetier. Depuis le 1er juillet, Matthieu Reymond, directeur du Noisetier, a repris la direction des deux sites, assurant une gestion coordonnée à parts égales.

Parallèlement, l'engagement de Aurélie Meylan en qualité d'infirmière cheffe, puis sa nomination en fin d'année au poste de cheffe de site, ont permis de stabiliser les équipes et d'accompagner efficacement le changement organisationnel. Son action a contribué à adapter les ressources humaines aux nouvelles orientations, tout en générant des économies substantielles et en améliorant la facturation des prestations. Les effets de ces mesures sont significatifs : le taux d'absentéisme est passé de 25 % en décembre 2024 à une moyenne de 12 % en 2025, le recours aux intervenants externes a quasiment disparu et le taux d'hospitalisation des résidents âgés a été réduit à un niveau compris entre 1 % et 2 %.

Malgré ces avancées, l'exercice 2025 se solde encore par une perte de CHF 258'000.–, imputable notamment aux coûts exceptionnels liés aux départs, aux honoraires de conseil et d'avocats, ainsi qu'aux travaux préparatoires du projet de nouvel EMS de La Coulaz. Pour 2026, une perte plus limitée de CHF 87'000.– est budgétisée, incluant toutefois encore des frais d'étude, de planification et de notariat. Le projet de nouvel établissement à La Coulaz, d'une capacité de 84 lits (contre 42 actuellement au Cerisier), représente un investissement estimé à CHF 41 millions, dont CHF 38 millions devraient être pris en charge par le canton. Dans une perspective de consolidation à long terme, des réflexions sont en cours en vue de rapprochements avec d'autres EMS (fusion, intégration ou modèle de holding), afin de maîtriser les coûts d'exploitation et de renforcer la qualité des prestations, notamment dans le domaine des soins psychogériatriques.

Graphique pour illustrer la situation financière 2025



RSNB (Réseau Santé Nord Broye)

La Commune participe aux réunions d'informations organisées. Il y en a eu une en 2025.

Divers

Nous sommes membres de l'association "Les Petits Pas" à Payerne et participons à l'assemblée générale organisée une fois par an.

Nous soutenons, entre autres associations, l'association "Benevol" qui offre des solutions de transport pour les personnes à mobilité réduite et dont les services sont utilisés par plusieurs personnes à Faoug.

La Municipalité a décidé d'adhérer à l'EMS Clair-Vully et a payé la cotisation. L'admission sera portée à votation lors de l'Assemblée générale de juin 2026 au regard des statuts.

Social

Toutes les manifestations habituelles à but convivial ont pu être organisées. Toutes ont connu un excellent taux de participation, notamment :

- L'accueil des nouveaux habitants a été organisé, volontairement, le même jour que la fête villageoise afin de présenter, non seulement, la Commune et les sociétés locales aux personnes qui se sont installées récemment au village mais aussi une partie des habitants du village.
- La fête organisée le dernier week-end de juillet par la société de jeunesse ;
- La traditionnelle fête du 1^{er} août qui a été organisée, une fois n'est pas coutume, par la Municipalité. Cette année, le feu traditionnel a pu être préparé et allumé pour les festivités. Une bonne centaine de personnes se sont réunies pour écouter quelques mots de notre Syndic avant de partager une excellente fondue au crépuscule ;
- Les retraités se réunissent chaque dernier vendredi du mois à 12h00 au restaurant de la Gare à Faoug, avec une participation d'environ 20 personnes. La coordination est assurée par Jacqueline Laubscher ;
- En novembre 2025, Katharina Weibel et Véronique Häuptli ont lancé le projet « Café de Rencontres » à Faoug'rmilière, invitant les participants à se rencontrer et échanger autour d'un café. La première édition, rassemblant jusqu'à 25 personnes, a été très bien accueillie et sera poursuivie régulièrement.



- En 2025, un nouveau concept a été mis en place pour le repas des aînés. Contrairement aux années précédentes, qui se déroulaient à la salle communale et en hiver, l'événement a eu lieu durant l'été sous forme d'une sortie en bateau sur le Lac de Morat. Cette journée a réuni une grande partie des habitants de plus de 65 ans de la Commune, qui ont pu profiter d'une agréable navigation avec une pause repas à Praz, offrant une expérience conviviale et originale.

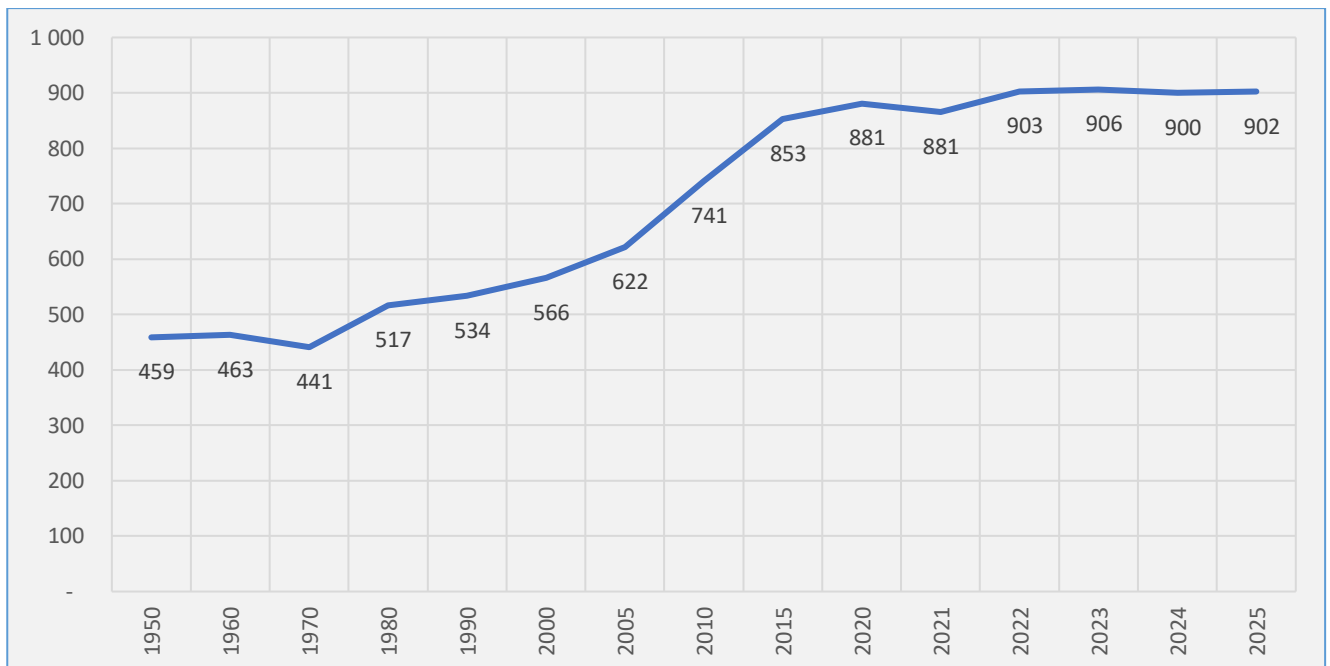
- Le 22 décembre 2025, une fenêtre de l'Avent a été organisée, offrant à la population un moment chaleureux de rencontre et d'échange. Savoureuses soupes, crêpes, vins et thés chauds ont été servis, permettant aux habitants de se retrouver dans une ambiance conviviale et festive, renforçant le lien social au sein de la Commune.

Population

Au 31 décembre 2025, la Commune comptait 929 habitants, dont 27 en résidence secondaire et donc 902 en résidence principale.

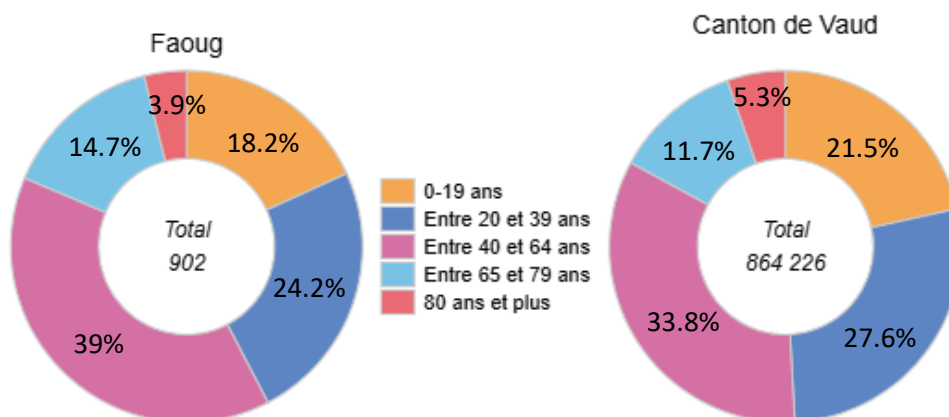
Nous avons également eu le plaisir d'enregistrer 5 naissances et, malheureusement, 4 décès.

Evolution de la population en résidence principale de Faoug depuis 1950 :



Structure de la population par tranche d'âge

Population résidente permanente par âge



Source : STATVD, Statistique annuelle de la population + STATVD - 2025

DESSONNAZ Pierre Alain

Éclairage public

À la suite de l'acceptation du préavis n° 13/2024, le mandat pour la mise en œuvre du nouvel éclairage public a été attribué à l'entreprise Soluxa. Les travaux ont été réalisés en 2025, permettant le passage à un éclairage LED avec gestion communale des intensités et des extinctions.

En 2026, il restera à finaliser le secteur du bord du lac, où de nouveaux candélabres seront installés. Une fois cette étape terminée, la commune pourra prendre en main le système de gestion de l'intensité lumineuse ainsi que les plages d'extinction, selon les besoins constatés.

Une économie d'électricité pouvant atteindre jusqu'à 75 % est attendue grâce à cette modernisation. En fonction des retours de la population et des observations de terrain, l'installation de caches flux arrière pourra également être envisagée ponctuellement afin de limiter davantage les nuisances lumineuses.

Routes

En 2025, à la suite des constats établis de longue date et après discussion avec la commission des parkings, la Municipalité a décidé de présenter un préavis global relatif à l'amélioration de la signalétique routière et de la sécurité des usagers. Bien que ce projet ne règle pas encore l'ensemble des problématiques identifiées, il permet de faire avancer de manière concrète plusieurs dossiers prioritaires.

Le préavis n° 17/2025 prévoit notamment la création de deux nouveaux passages piétons sur les routes d'Avenches et de Morat, répondant aux normes cantonales en vigueur et validés par la DGMR. Ces aménagements comprennent les travaux de génie civil, la signalisation verticale et horizontale ainsi que l'adaptation de l'éclairage public en coordination avec le projet LED.

Autour du secteur de l'école et de l'administration communale, une réorganisation complète du stationnement a été planifiée. Elle comprend le marquage clair des places existantes, la mise en place d'un système de macaron pour les ayants droit, la création d'une zone bleue limitée dans le temps pour les visiteurs ainsi que l'aménagement d'un dépose-minute à l'emplacement de l'ancien arrêt de bus devant le Carnotzet. Ces mesures visent à améliorer la sécurité des enfants, fluidifier la circulation et garantir une meilleure gestion des places disponibles.

Dans la zone 30 du secteur Route Neuve, les priorités seront mises en conformité avec la réglementation, notamment par la suppression des « cédez-le-passage » au profit de priorités de droite et par la création d'un STOP à la sortie sur la route d'Avenches, conformément aux demandes cantonales.

Enfin, des adaptations ont été prévues sur la route de Salavaux, incluant l'amélioration et le déplacement de passages piétons existants, l'abaissement de trottoirs pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et le rafraîchissement du marquage du faux trottoir au chemin du Débarcadère.

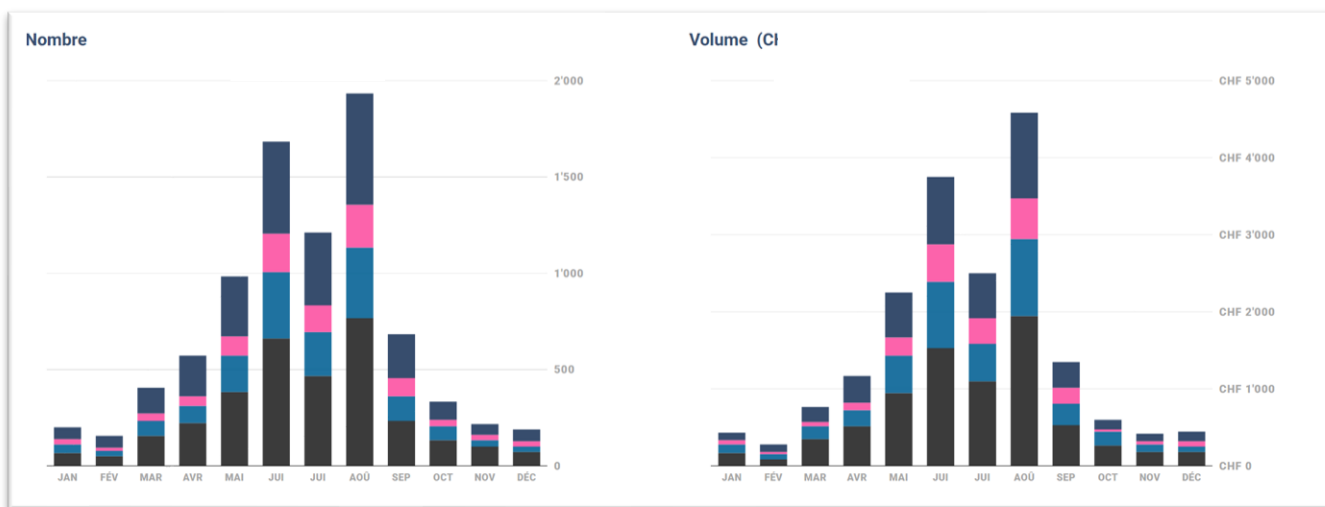
L'ensemble de ces mesures représente une étape importante dans l'amélioration progressive de la sécurité routière et de la lisibilité des aménagements communaux. L'ensembles des travaux sont planifiés pour 2026, sous la coordination de la nouvelle organisation du service technique.

Police et Parkings

Recettes 2025

- Frais de stationnement : CHF 17'465.93
- Macarons : CHF 2'420.00
- Amendes d'ordre : CHF 20'390.52

Répartition temporelle 2025 des horodateurs :



Déchetterie

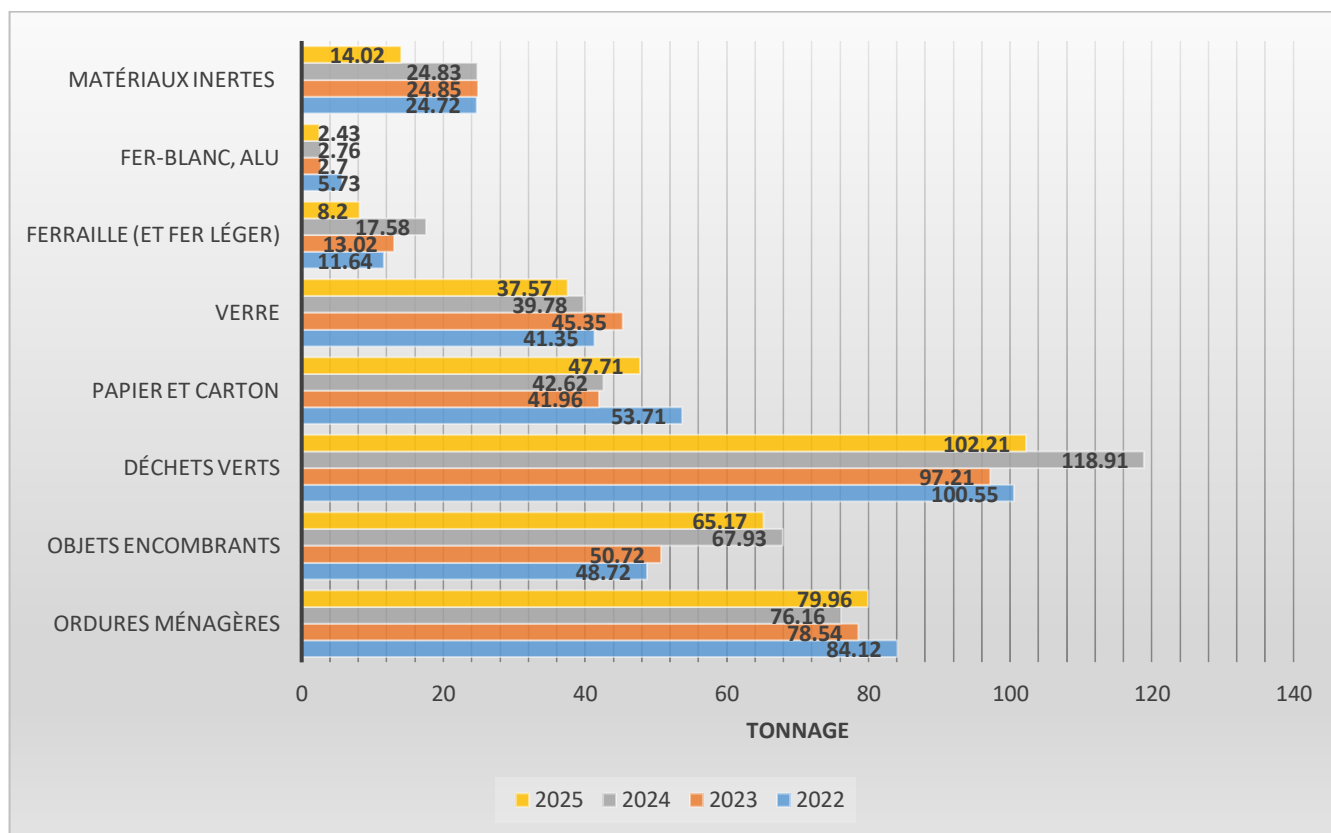
Le Mémodéchets a été maintenu pour la commune de Faoug, sous forme digitale.

La benne pour les déchets verts a enfin été livré en mars 2025.

Statistiques des déchets récoltés

	2021	2022	2023	2024	2025	Tendance
Type de déchets	To	To	To	To	To	
Ordures ménagères	93.40	84.12	78.54	76.16	79.96	↑
Objets encombrants	53.04	48.72	50.72	67.93	65.17	→
Déchets verts	110.50	100.55	97.21	118.91	102.21	↓↓
Papier et carton	57.97	53.71	41.96	42.62	47.71	↑
Verre	48.31	41.35	45.35	39.78	37.57	↓
Ferraille (et fer léger)	12.54	11.64	13.02	17.58	8.20	↓↓
Fer-blanc, Alu	2.32	5.73	2.70	2.76	2.43	→
Matériaux inertes	27.23	24.72	24.85	24.83	14.02	↓↓

Représentation graphique



Port communal

Un nouveau règlement du port communal et des places à terre a été soumis au Conseil communal en 2025 qui l'a approuvé.

Les tarifs annuels pour les places à l'eau et les places à terre au port communal, fixés par l'annexe 1 du règlement du port de 2017, devaient être adaptés pour être en lien avec la demande et en adéquation avec les pratiques usuelles dans notre région.

La Municipalité, bien qu'elle eût pu seulement soumettre une proposition d'adaptation des tarifs au Conseil communal, a choisi de procéder à une actualisation du règlement pour que ce dernier soit à jour. Ce choix a, principalement, été dicté par la volonté d'alléger, à l'avenir, la procédure de validation de modifications tarifaires. Ainsi, le nouveau règlement fixe un des maxima pour chaque type de places.

Ces maxima ont été approuvés par le SPp (service de Surveillance des Prix), le Conseil communal et le Canton de Vaud (DJES).

La Municipalité pourra, dans le respect des maxima approuvés, faire évoluer, au besoin, les tarifs en tenant compte de l'évolution des coûts liés à l'entretien du port communal et des places à terre.

Bilan de la législature 2021/2026

Un contexte local, cantonal et global toujours plus complexe

La gestion communale s'inscrit aujourd'hui dans un environnement institutionnel et sociétal en constante évolution. La Municipalité de Faoug exerce, ainsi, ses missions dans le cadre fixé par la **Loi sur les communes**, qui **définit les responsabilités des autorités exécutives et les principes de bonne gestion des affaires publiques**. Cette base légale garantit la transparence, la rigueur administrative et la responsabilité dans la conduite des politiques communales.

Durant la législature 2021-2026, un **avant-projet de révision complète de la loi sur les communes** a été présentée par le canton aux communes. **Cette lourde révision a requis toute l'attention de la Municipalité** qui a participé aux différentes réunions à ce propos.

L'avant-projet a rencontré une forte opposition, principalement pour les motifs suivants :

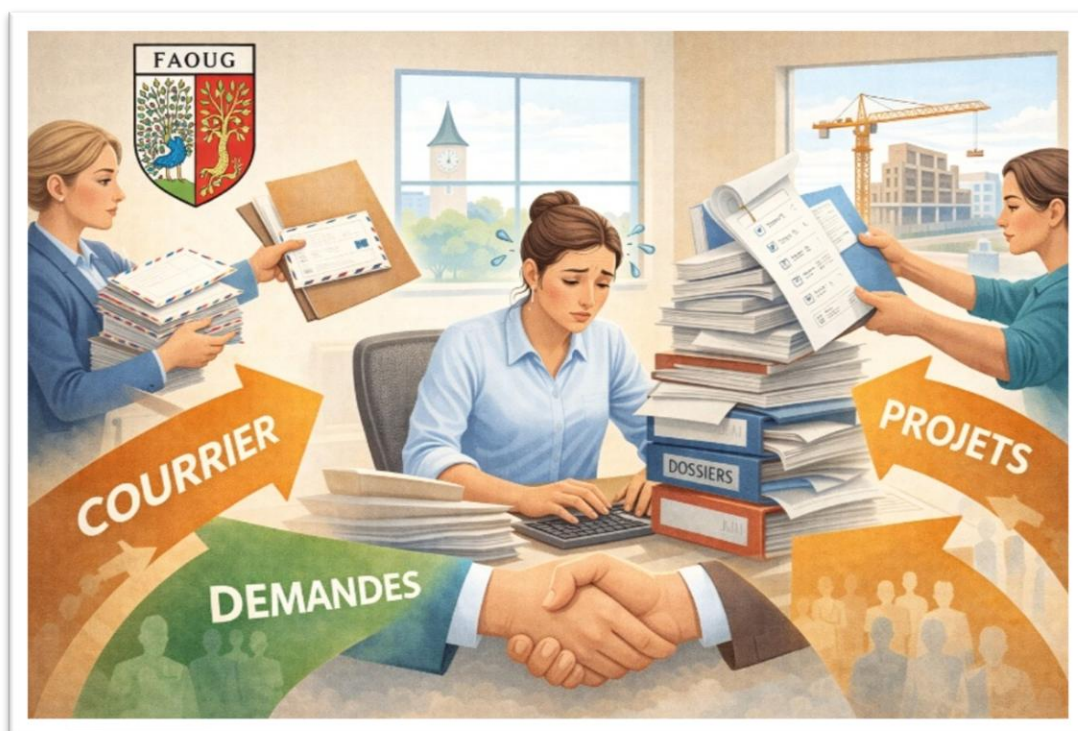
- Crainte d'une **réduction de l'autonomie communale**
- **Réforme jugée trop lourde** pour les petites communes
- **Peur des fusions communales** indirectes

Ainsi, **le projet sera retravaillé par les services cantonaux** avant d'être à nouveau soumis aux communes.

Parallèlement, les **exigences cantonales se sont renforcées** ces dernières années.

La mise en œuvre de politiques publiques, l'application de nouvelles normes ou encore les procédures administratives demandées par le canton **nécessitent une attention constante et une adaptation régulière des pratiques communales**.

Ces évolutions impliquent un travail administratif et stratégique croissant pour les communes, même de taille modeste.



Les principaux domaines ayant demandé une énergie considérable pour se conformer à l'évolution du cadre légal cantonal et/ou fédéral durant la législature sont, notamment :

- **Le projet de PACom** et ceux, indirectement liés, de **PDI Rives**, du **Plan directeur de la Coreb** et du **Plan directeur cantonal (PDCn)**
- La migration au **Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération (MCH2)**
- **La migration de l'informatique** communale afin de disposer des outils adaptés à la gestion communale et en lien avec la migration à MCH2
- **La recherche d'un fournisseur public d'eau potable puis le projet de raccordement** en raison de l'évolution des **normes de tolérances** concernant, notamment, le **chlorothalonil** ayant conduit à la **fermeture de la source de la Mine**
- **Les projets liés au Plan Energie et Climat Communal (PECC)** en lien avec l'évolution de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) et la loi fédérale sur l'énergie (LEne) fixant, notamment, des objectifs de neutralité carbone à respecter impérativement
- **La revue de divers règlements** afin de s'aligner avec les **préconisations et impératifs cantonaux** (règlement du personnel, règlement de l'eau potable, règlement de l'évacuation et de l'épuration des eaux usées, règlement du patrimoine arboré et identification des arbres remarquables)

En sus à l'évolution du contexte légal, **la Municipalité doit**, également, **répondre aux attentes légitimes de la population**. Nos habitants souhaitent une commune dynamique, attentive à la qualité de vie, à la sécurité, à la gestion des infrastructures et à la préservation du cadre de vie.



Le rôle de la Municipalité consiste ainsi à trouver un équilibre entre ces attentes locales, les contraintes légales et les ressources disponibles.

Les dernières années ont par ailleurs montré l'importance de la **gestion des situations de crise**. Les épisodes d'**inondations** observés dans la région, ainsi que les incertitudes liées à la **crise énergétique**, ont rappelé la nécessité pour les communes d'**anticiper les risques et de renforcer leur capacité de réaction**. Ces événements soulignent l'importance d'une coordination étroite avec les autorités cantonales et les services spécialisés afin de garantir la sécurité de la population et la résilience des infrastructures.

Enfin, la **crise climatique** constitue un enjeu majeur **dont les effets se font déjà ressentir à l'échelle locale**. L'évolution des **conditions météorologiques**, la **gestion de l'eau**, la protection contre les événements naturels ou encore l'adaptation des aménagements du territoire font désormais partie des réflexions stratégiques que doivent mener les communes.

Dans ce contexte complexe, la Municipalité s'est attachée à poursuivre son engagement en faveur d'une **gestion responsable, pragmatique et orientée vers l'intérêt général**, afin de garantir un **développement harmonieux** de la commune et le **maintien d'une qualité de vie appréciée par ses habitants**.

Une action municipale intense et maîtrisée dans un contexte de changements

La législature qui s'achève a été marquée par **plusieurs changements importants**.

Au sein de la Municipalité, quatre démissions sont intervenues au cours de cette période, toutes motivées par une **difficulté croissante à concilier les exigences de l'engagement politique local avec la vie professionnelle et familiale**.



Cette réalité est le reflet des défis auxquels sont confrontées aujourd'hui de nombreuses communes, où **les responsabilités** confiées aux autorités de milice **se sont progressivement intensifiées**.

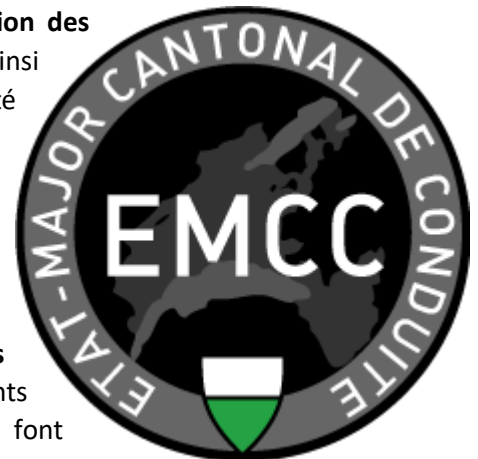
Dans ce contexte, la fonction de municipal demeure **un engagement profondément ancré dans l'esprit de service à la collectivité**.

Elle repose sur la disponibilité, le **sens des responsabilités** et la volonté de consacrer une part importante de son temps au **bien commun**, souvent en parallèle d'une activité professionnelle et d'une vie familiale.

L'évolution des exigences administratives, juridiques et institutionnelles rend toutefois **cet engagement toujours plus exigeant**.

Au cours de la législature, une Municipale a également été temporairement absente pour un heureux événement, bénéficiant d'un congé maternité de quatre mois.

En tenant compte des périodes comprises entre la fin effective des mandats des démissionnaires et l'entrée en fonction des nouveaux élus, la Municipalité a ainsi fonctionné durant près de **15 mois avec quatre membres** sur les **54 mois que compte la législature**.



Parallèlement à ces évolutions politiques, **l'administration communale a également connu un renouvellement important**. Plusieurs départs ont marqué la fin d'un cycle avec les retraits successifs de **Mesdames Marlise Gaillet** (septembre 2022), **Nadège Fornachon** (octobre 2022) et **Chantal Veyre** (juillet 2023).

Ces collaboratrices occupaient depuis de nombreuses années des fonctions essentielles au sein de l'administration communale et ont accompagné la commune durant une période de **profondes transformations institutionnelles et administratives**.

Au niveau des services communaux, **Soreya Bourezak**, concierge, a choisi d'entreprendre une reconversion professionnelle en mars 2023 et a quitté ses fonctions.

Pierre-Alain Dessonnaz, quant à lui, a atteint l'âge de la retraite en décembre 2024 après de nombreuses années d'engagement au service de la commune.

Chaque départ au sein du personnel a pu être compensé par un engagement conclu au terme d'un processus de **recrutement rapide et, surtout, qualitatif**.

Chaque transition, que ce soit au sein de la Municipalité ou du personnel communal, **a impliqué un temps de transmission des dossiers, une phase d'appropriation des responsabilités et une réorganisation du travail**.

Les différentes élections complémentaires et les remplacements au niveau du personnel communal ont ainsi représenté **une charge supplémentaire pour les municipaux en fonction et pour l'ensemble du personnel communal, dont l'engagement et la flexibilité ont permis d'assurer la continuité des prestations et le bon fonctionnement de la commune**.

Ainsi, malgré les mouvements mentionnés, **l'action communale est restée cohérente, les délais ont été tenus et les projets ont avancé grâce à l'engagement sans faille de la Municipalité et du personnel communal** qu'il convient de **remercier chaleureusement**.

Une augmentation nécessaire du personnel communal

La Municipalité, soutenue par le Conseil communal, a décidé de renforcer l'administration communale par **l'augmentation du taux d'activité du greffe municipal, de la bourse communale et par la création d'un poste de responsable des services techniques**.

Au terme de la législature, l'effectif communal est ainsi passé de **4.4 équivalents plein temps (ETP) en 2021 à 5.4 ETP en 2025**, soit :

- **+0.2 ETP** au sein du greffe municipal
- **+0.2 ETP** au sein de la bourse communale
- **+0.6 ETP** correspondant à la création du poste de responsable des services techniques

Ces évolutions témoignent de la volonté de la Municipalité de **maintenir un service public de proximité efficace et professionnel**, tout en tenant compte de l'augmentation constante des tâches confiées aux communes.

Plus largement, cette législature aura mis en lumière **la réalité de la politique de milice**, pilier essentiel de la démocratie locale. **Elle repose sur l'engagement** de femmes et d'hommes qui acceptent de consacrer une part importante de leur temps et de leur énergie à la gestion de la collectivité, **dans un esprit de responsabilité et de service envers la population**.

La Municipalité tient à saluer ici l'ensemble des personnes qui ont contribué, par leur engagement et leur sens du devoir, au bon fonctionnement de la commune tout au long de cette législature.

Une stratégie d'investissement mise en place comme boussole dans la prise de décision

La Municipalité a défini une stratégie d'investissement visant à orienter ses décisions tout au long de la législature.

Cette stratégie repose sur **une volonté de développement équilibré, conciliant la qualité des services publics, le bien-être de la population, la préservation de l'environnement et la solidité financière de la commune.**

Elle s'articule autour de quatre axes complémentaires :

1. Garantir des services publics performants (65 à 70 % des investissements)

La priorité est donnée au maintien et au développement d'infrastructures fiables et adaptées aux besoins actuels et futurs.



Cela comprend notamment :

- les infrastructures de base (routes, canalisations, réseaux d'eau, éclairage public, mobilité),
- les outils et services à la population (site internet, portail citoyen, communication, accessibilité des prestations).

Ces investissements visent à assurer la qualité du cadre de vie, la sécurité des habitants et le bon fonctionnement de la commune.

2. Soutenir la population et le vivre-ensemble (5 à 10 %)

La Municipalité veille à accompagner les besoins de la population dans toutes les étapes de la vie.

Cet axe comprend :

- le renforcement du lien social et de la vie communautaire,
- le soutien à l'équilibre entre vie familiale et professionnelle,
- la promotion du bien-être et de la santé.

Ces investissements contribuent à une commune vivante, inclusive et solidaire.

3. Préserver l'environnement et favoriser la durabilité (5 à 10 %)

Consciente des enjeux environnementaux, la Municipalité intègre les principes de durabilité dans ses choix d'investissement.

Cela inclut notamment :

- la préservation des ressources naturelles,
- l'amélioration de l'efficacité énergétique,
- le développement d'infrastructures respectueuses de l'environnement.

4. Développer des sources de revenus durables (10 à 20 %)

Afin de garantir son autonomie financière et de limiter la pression fiscale, la Municipalité investit également dans des projets générateurs de revenus.

Il peut s'agir :

- de valorisation du patrimoine communal,
- de projets stratégiques (ex. port, infrastructures à rendement),
- d'opportunités permettant de renforcer la capacité d'autofinancement.

Ces investissements visent à soutenir durablement les finances communales et à préserver la capacité d'action future.

Des projets structurants au cœur de l'action municipale

La Municipalité a consacré une part significative de son temps à des projets stratégiques et structurants pour l'avenir de la commune.

Aménagement du territoire et planification

- Révision du **PACom** (plan d'affectation communal)
- Participation aux démarches supra-communales :
 - Plan directeur cantonal
 - Coreb
 - Plan directeur des rives du lac de Morat

Ces travaux visent à adapter le développement du territoire aux exigences légales et aux besoins futurs.

Infrastructures de base (eau et évacuation / épuration des eaux usées)

- Études et projets liés à l'**approvisionnement en eau potable et un raccordement à l'ABV**
- Recherche de solutions de secours (interconnexions) pour l'eau potable
- Études sur les **eaux usées** (contrôles, avant-projets)
- Projet **EBBV** pour la création d'une STEP intercantonale traitant, notamment, les micropolluants
- Un nouveau règlement pour le l'évacuation et l'épuration des eaux usées

Ces enjeux sont devenus prioritaires face aux contraintes techniques et environnementales.

Modernisation et renforcement de l'administration, du personnel communal et des outils

- Mise en place de **tableaux de bord financiers**
- Préparation et migration comptable **MCH2**
- Projet de **refonte de l'informatique communale**
- Projet de **refonte du site internet communal**
- **Création du poste de responsable des services techniques**
- **Restructuration des groupes d'entretien extérieur et intérieur**
- **Augmentation des taux d'activités** au greffe municipal et à la bourse communale
- **Démarche pour la création d'un poste d'apprenti employé de commerce CFC**
- **Amélioration des locaux communaux** pour accueillir plus de personnel au sein de l'administration et de disposer d'un local de pause dédié

Objectif : renforcer la capacité de pilotage, la fiabilité des outils administratifs et ajuster les ressources en personnel en lien avec l'augmentation de la charge administrative.

Amélioration des services à la population

- Mise en place de **rencontres régulières avec la population**
- Mise en place d'un **chargeur de cartes de déchetterie**
- **Amélioration des horaires de réception au guichet** avec ajout d'ouverture tôt le matin et tard le soir
- **Mise en place de services en ligne** concernant le contrôle des habitants

Projets stratégiques et patrimoniaux

- Démarches et entretien en vue du renouvellement de la concession du port privé
- Projets liés au patrimoine communal (ex. rénovation du bloc locatif, CECB des bâtiments communaux)
- Développement de projets spécifiques (ex. RF45)

Ces projets participent à la valorisation du patrimoine et au développement économique local.

Projets liés à l'énergie, à la durabilité et au bien-vivre à Faoug

- **Rénovation du parc d'éclairages publics** communaux et passage à un éclairage **LED**
- **Soutien à la mise en place de la petite épicerie** et mise en place d'une pergola pour rendre le lieu plus attrayant
- **Atelier participatif** concernant le verger communal et la place de la gare
- Mise en place d'un **verger communal aménagé**
- **Mise en place du Fonds** de subvention communale **pour le l'Énergie et le Développement Durable (FEDD)** et de ses mécanismes d'alimentation
- **Diverses plantations et projets d'arrachage d'essences non-indigènes** dans le village

La législature 2021-2026 en quelques chiffres

58 préavis soumis au Conseil communal à 6 mois de la fin de la législature :

- 15 concernant le domaine « légal »
 - Mise à jour et création de règlements
 - Mise en place de directives municipales
 - Evolution de statuts d'associations communales ou intercommunales
- 16 concernant les finances communales
 - 1 pour la fixation du plafond d'endettement communal
 - 5 budgets annuels
 - 4 comptes annuels et rapports de gestion
 - 5 arrêtés d'impositions avec une stabilité des taux
 - 1 concernant l'octroi d'un prêt à intérêt 0 à une société locale
- 19 préavis d'investissement pour la rénovation ou la création d'infrastructures
- 6 concernant l'amélioration de l'organisation communale et de l'informatique communale
- 2 concernant le Plan d'Affectation Communal (PACom)

Conclusion et perspectives

La législature qui s'achève **aura été**, à bien des égards, **exigeante, dense** et profondément révélatrice de la réalité de l'engagement communal.

Durant ces années, la Municipalité a dû faire face à des transitions importantes, à une évolution constante des exigences légales et techniques, ainsi qu'à une multiplication des dossiers stratégiques.

Malgré ces défis, **les affaires communales ont été conduites avec sérieux, continuité et sens des responsabilités**. Les projets ont avancé, les prestations ont été assurées et les décisions nécessaires ont été prises, dans le respect des cadres légaux et des ressources disponibles.

Ce bilan met en lumière une réalité de plus en plus marquée : celle **d'une commune à taille humaine confrontée à des enjeux de plus en plus complexes**. La gestion communale ne se limite plus à l'administration du quotidien ; elle implique aujourd'hui une capacité d'**anticipation**, de **coordination** et d'**adaptation constante face à des contraintes croissantes**.

Dans ce contexte, il convient de saluer chaleureusement :

- **l'engagement des membres de la Municipalité**, passés et actuels. Leur investissement, souvent en parallèle de leurs activités professionnelles et de leur vie privée, a permis de garantir la stabilité et le bon fonctionnement de la commune ;
- **l'engagement du personnel communal** qui s'est toujours engagé sous la bannière du service public.

Ce bilan est également une invitation à regarder l'**avenir** avec **lucidité** et **confiance**. Les défis à venir sont bien présents : évolution démographique, adaptation des infrastructures, exigences réglementaires, attentes de la population. Ils nécessiteront de poursuivre les efforts entrepris, de renforcer les collaborations et de continuer à faire évoluer les modes de fonctionnement.

Mais ils constituent aussi une **opportunité** : celle de **repenser certaines pratiques**, de **consolider les acquis** et de **construire**, avec pragmatisme et engagement, **le futur de Faoug**.

La Municipalité remercie chaleureusement la population pour la confiance accordée, ainsi que toutes les personnes qui, à leur manière, contribuent à la vie et au dynamisme de notre Commune.

Vive la Suisse, vive le canton de Vaud, vive la commune de Faoug !